
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 21 novembre 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M. Michel Amaudruz*, *M^{me} Olga Baranova*, *MM. Thomas Bläsi*, *Luc Broch*, *M^{mes} Sandrine Burger*, *Marie Gobits* et *Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 novembre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 novembre et mercredi 21 novembre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que nous avons désigné les présidents et vice-présidents des locaux de vote pour l'année 2013. Je tiens la liste à votre disposition, puisque, du point de vue formel, elle doit être portée à la connaissance de votre Conseil.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Sandrine Salerno – nous l'avons annoncé hier – ne sera pas là durant ces deux séances du 21 novembre. M. Guillaume Barazzone nous prie de l'excuser en première partie de soirée, car il doit se rendre à l'Association des communes genevoises où l'on doit parler de sécurité. M. Barazzone répondra ultérieurement aux questions orales qui lui ont été posées hier.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai été interpellé pour répondre à trois questions. La première émanait de M. Rémy Burri à propos des crédits destinés aux aménagements de sécurité sur les chemins des écoles des Genêts et Hugo-De-Senger: pour quelle raison les travaux n'ont-ils pas été entrepris et quand le seront-ils? Le mandat d'ingénieur civil a été contracté le 4 juillet de cette année. Il n'a été retenu qu'un seul appel d'offres pour l'ensemble des aménagements qui devaient être réalisés dans le périmètre des deux écoles en raison de ce type de travaux. A noter que les aménagements complémentaires de la zone 30 km/h du quartier de Cluse-Roseraie, présentée dans la proposition PR-784, sont également intégrés dans ce marché.

Afin d'éviter que la concordance des travaux ne conduise à une paralysie de la circulation, en particulier dans le quartier des Genêts, il a été décidé d'attendre la fin des travaux au carrefour de la route de Ferney et du chemin de Sous-Bois, planifiés pour se terminer à la fin de cette année. Par conséquent, les travaux d'aménagements de sécurité sur le chemin de l'école des Genêts démarreront en mars 2013 et se termineront en juin 2013. Les travaux concernant le chemin de l'école Hugo-De-Senger et la zone 30 km/h du quartier de Cluse-Roseraie démarreront

Questions orales

également en mars et se termineront en juillet 2013. Vous voilà satisfait, Monsieur le conseiller municipal.

Je réponds maintenant à la question de M^{me} Barbey: les travaux d'aménagement du haut de la rue de Saint-Jean devaient être terminés depuis l'été... C'était votre question, Madame la conseillère municipale, posée de manière un peu perfide, d'ailleurs. Je cite en substance: non seulement les travaux ne sont pas terminés, mais on ne voit plus d'ouvriers. L'arrêt de bus Jean-Jacques a été déplacé à la rue De-Gallatin et le passage sur le trottoir est particulièrement malaisé. A quand la fin des travaux? Madame la conseillère municipale, le planning initial prévoyait une fin des travaux à février 2013. Cette échéance a dû être repoussée à l'été 2013 en raison de travaux complémentaires non prévisibles et des directives de la Direction générale de la mobilité et des Transports publics genevois concernant l'organisation des différentes étapes du chantier. Les travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean, tronçon entre le rond-point Jean-Jacques et le pont des Délices, ne sont donc pas terminés. L'arrêt de bus Jean-Jacques, côté nord, est actuellement déplacé à l'avenue De-Gallatin. Il sera remis à son emplacement définitif d'ici la fin de l'année, une fois le dernier trottoir terminé au niveau du 3, rue de Saint-Jean.

Concernant l'absence d'ouvriers que vous mentionnez... perfidement, le périmètre du chantier étant relativement vaste, l'équipe de l'entreprise de génie civil, composée de six personnes au minimum, n'est pas toujours visible, mais elle est bien présente, et elle est active de façon permanente. A question sournoise réponse perfide... (*Exclamations.*)

Je réponds maintenant à la question de M. Velasco: au début de la rue Dancet, la petite place qui accueille le monument à la mémoire des Brigadistes est régulièrement squattée par du stationnement sauvage de deux-roues. Est-il possible de créer des places de parc pour deux-roues sur la chaussée à proximité immédiate afin que cette place soit mieux respectée? Je vous répondrai ultérieurement, Monsieur Velasco, parce que je viens de m'apercevoir que la feuille contenant la réponse me manque.

Le président. Je vous annonce que M. Vogelsang a demandé à pouvoir prendre des photos dans la salle et qu'il en a l'autorisation.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à M. Christo Ivanov, qui s'interrogeait sur les dégâts d'eau à l'école Hugo-De-Senger. Ce problème est connu du Service des écoles. Effectivement, il y a des infiltrations d'eau. La résolution de ce pro-

blème nécessite des travaux importants qui sont prévus pour 2013. On n'a pas pu accéder – pour des questions financières – à toutes les demandes qui nous ont été faites, mais sachez que nous prenons cette question très au sérieux.

Je réponds maintenant à M. Thomas Bläsi – vous lui transmettez, Monsieur le président – qui se demandait quels étaient les moyens légaux pour faire cesser la pratique en cours dans certains cabarets en ville. Leurs contrats de travail précisent que l'employé-e n'a pas le droit de boire de l'alcool. Sachez simplement, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas du tout une compétence de la Ville de Genève et qu'il s'agit d'en référer à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Le président. Monsieur Wisard, vous demandez la parole?

M. Alexandre Wisard (Ve). Ecoutez, Monsieur le président, j'ai demandé à M. Pagani hier en entrée de débat s'il entendait respecter sa parole, à savoir de déposer deux propositions concernant le Musée d'art et d'histoire et la Nouvelle Comédie, et il a dit qu'il me répondrait aujourd'hui...

Le président. Apparemment M. Pagani vous répond, Monsieur Wisard. Je vous passe la parole, Monsieur le maire.

M. Rémy Pagani, maire. Merci, Monsieur le président. Je vous prie d'abord de m'excuser, Mesdames et Messieurs, car je dois aller inaugurer la Cité des métiers et de la formation qui s'ouvre à Palexpo. Je serai donc absent pour le restant de cette séance.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Wisard, j'ai promis de répondre à une séance ultérieure, et j'entends bien vous répondre avant la fin de l'année. (*Remarques.*)

Le président. Je vous rappelle juste le règlement, Mesdames et Messieurs. Les magistrats peuvent répondre, effectivement, à une séance ultérieure, voire même ne pas répondre. (*Protestations.*) C'est le règlement que vous avez voté, Mesdames et Messieurs.

Nous allons maintenant traiter un certain nombre de motions d'ordonnancement que nous avons reçues ce jour. La première demande de traiter en urgence

les propositions PR-1002, relative aux frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024, et PR-1003, relative à la comptabilisation des amortissements complémentaires pour divers crédits d'investissements, qui figurent aux points 9 et 10 de notre ordre du jour. La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1041, qui est au point 106. Si vous votez ces motions d'ordonnancement, nous traiterons ensuite ces trois objets. Nous poursuivrons avec le traitement de la nouvelle motion M-1054 et du nouveau projet de délibération PRD-56, dont l'urgence a été acceptée hier. Suite à cela, nous reprendrons au point 6 de l'ordre du jour. J'ouvre le débat d'urgence sur la proposition PR-1002 – c'est cinq minutes par groupe – et je passe la parole à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco (S). Merci, Monsieur le président. Ces propositions PR-1002 et PR-1003 concernent des éléments qui sont inclus dans le budget 2013 et, par conséquent, j'aimerais que ces objets soient renvoyés directement en commission des finances, puisque c'est là que nous devons faire le rapport, de sorte que le jour du vote du budget, c'est-à-dire le 8 décembre, nous puissions vous présenter le rapport, ici, dans cette salle. Je propose donc qu'il n'y ait pas de débat et que ces deux objets soient directement renvoyés en commission des finances.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Pour notre part, nous préconisons plutôt le renvoi à la commission des travaux et des constructions, qui est spécialisée dans le traitement des objets du plan financier d'investissement (PFI) qui la concernent. Nous vous encourageons donc tous, chers collègues, à voter le renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Je vous rappelle que nous nous prononçons sur l'urgence, Mesdames et Messieurs et que, si vous acceptez la motion d'ordonnancement, le renvoi en commission sera traité tout à l'heure. La parole est à M. Mathias Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Merci, Monsieur le président. Je regrette un peu que nous fassions un débat sur l'urgence d'un objet qui est au point 9 de l'ordre du jour, c'est-à-dire dans deux points... Je trouve que c'est un peu étrange.

Le président. Monsieur Buschbeck, je m'excuse, mais nous ne faisons qu'appliquer le règlement. Je dois d'abord faire voter les motions d'ordonnan-

cement sur ces trois premiers objets, puisque, si le débat d'urgence sur l'objet suivant dure longtemps, elles n'auront pas été votées. Je ne fais qu'appliquer le règlement.

M. Mathias Buschbeck. Il ne faut pas vous énerver, Monsieur le président, ce n'est pas contre vous que je faisais cette remarque. Je trouvais juste dommage que cette urgence ait été déposée. Comme le Parti démocrate-chrétien, nous demanderons que la proposition PR-1002 soit renvoyée, comme pour tous les investissements, à la commission des travaux et des constructions. Nous en avons discuté avec les commissaires Verts; ils sont tout à fait disposés à l'examiner. En effet, ce serait étrange que les préétudes aillent à la commission des finances et que les études aillent à la commission des travaux et des constructions. Je pense que, par souci de cohérence, les crédits d'études comme les préétudes doivent aller aux travaux. Par contre, nous sommes d'accord de renvoyer le point 10, la proposition PR-1003, à la commission des finances.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, je pense qu'il faut débattre de cet objet rapidement puisqu'il est lié au PFI. Cela dit, je suis désolé, mais ce qui est lié au PFI va à la commission des finances! (*Exclamations.*) Autrement, je ne vois pas comment nous pourrions traiter ces objets pour lesquels nous devons rendre un rapport d'ici au samedi du budget, le 8 décembre, alors qu'ils font référence au PFI. (*Brouhaha.*) En ce qui me concerne, je pense qu'il faut renvoyer cela aux finances et qu'il faut en discuter en urgence. Cela dit, nous voulons pouvoir avoir une discussion. Nous ne souhaitons pas que cet objet soit renvoyé sans débat en commission.

Le président. Je rappelle que la séance du budget est une séance extraordinaire et que les objets doivent figurer à l'ordre du jour. C'est la réponse à ce que vient de dire M. Sormanni.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1002 est acceptée par 56 oui contre 2 non.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1003 est acceptée par 37 oui contre 22 non (1 abstention).

Le président. Nous passons à la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1041. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Puisque cette motion concerne les Transports publics genevois (TPG) et ses problèmes, j'aimerais juste dire quelques mots en liaison avec notre discussion d'hier soir par rapport à notre représentation aux TPG. Nous voulions justement demander au magistrat d'intervenir auprès de son conseil d'administration, car il est temps, en effet, que les choses soient rectifiées et que la magistrate en charge des problèmes de transports au Canton écoute la Ville de Genève, qui est quand même la principale concernée. C'est la raison pour laquelle il est tout à fait opportun de discuter de cette motion en urgence et de la renvoyer peut-être directement au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne votera pas cette motion d'ordonnancement. Je pense que la magistrate cantonale est assez consciente des problèmes qui se posent. En tout cas, le fait de devoir attendre pour écouter le Mouvement citoyens genevois ne la fera pas beaucoup progresser. Nous estimons que cette motion est assez opportuniste et nous la refuserons tout autant que la motion d'ordonnancement.

M. Carlos Medeiros (MCG). Vous transmettez à M. Lathion, Monsieur le président, que ça commence mal, s'il croit que le Mouvement citoyens genevois est ici dans une approche de contestation. Ce n'est pas vrai. Nous sommes ici aussi pour faire des propositions. Avec la gabegie qu'il y a eu avec les TPG, le minimum, effectivement, c'est qu'on puisse entrer en matière pour trouver des solutions, et c'est tout ce que nous demandons.

M. Olivier Tauxe (UDC). Il n'y a pas objet à voter ce soir cette motion d'ordonnancement, car, si on consulte le site internet, on voit déjà que les TPG vont faire des modifications, par exemple que le bus TPG 5 va à nouveau relier l'Hôpital cantonal ou que le bus TPG 3 ira jusqu'à beaucoup plus loin que Champel. Je pense donc que ce sujet peut être traité, mais pas en urgence.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour notre part, nous accueillons cette motion avec bienveillance, car c'est vrai qu'il y a beaucoup de conclusions dans ce rapport Kaufmann sur les TPG. Moi, le principal enseignement que j'en tire – mais ce n'est peut-être pas le vôtre – c'est qu'il y a beaucoup trop de voitures à Genève et que les trams ne peuvent pas circuler. (*Exclamations et rires.*) Je suis donc vraiment ravi de savoir que le Mouvement citoyens genevois se rallie à cette analyse de la situation. Les nouveaux horaires entreranno en vigueur d'ici à deux

semaines et les prochaines modifications entreront en vigueur en décembre 2013. Nous avons donc toute une année pour traiter cette motion. Pour cette raison nous considérons qu'elle n'est pas urgente et nous refuserons la motion d'ordonnement sur cet objet.

M. Pierre Gauthier (EàG). La mise en œuvre du rapport Kaufmann est pour nous, à l'évidence, une urgence en soi, puisque ce dernier est parfaitement bien écrit, circonstancié et tout à fait objectif et pertinent. Donc, il n'y a aucune hésitation pour notre groupe. Nous allons voter cette motion d'ordonnement.

Le président. La parole est à M. Daniel Sormanni. Il reste deux minutes à votre groupe.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, Monsieur le président, ce sera plus court que ça... Ecoutez, je crois que certains n'ont même pas lu de quoi il s'agissait, alors vous transmettrez à M. Lathion qu'il aurait dû lire cette motion. Cela n'a rien d'électorale. Elle a été déposée le 12 septembre, soit quelques jours après la publication du rapport Kaufmann, et elle ne demande rien de moins que ces choses soient étudiées sérieusement, et mises en œuvre. Vous avez bien entendu hier soir qu'on veut éjecter le magistrat du conseil d'administration des TPG tout simplement parce qu'il a commandé ce rapport et qu'il essaie de le mettre en avant. Peu importe l'opinion qu'on puisse avoir de lui, d'ailleurs! Ça n'a strictement rien à voir. Les mesurètes de M^{me} Künzler, on s'en fiche! Elles n'apportent que très peu de modifications. Pour régler cette problématique, elle va à peu près aussi vite que les trams, à savoir à la vitesse de l'escargot!

M. Alberto Velasco (S). Malgré tout le respect que j'ai pour le professeur Kaufmann, je pense que cette invite «à mettre en œuvre, avec l'Etat et les Transports publics genevois (TPG), les conclusions et recommandations du rapport «Analyse critique et propositions d'amélioration du réseau de tram genevois» du professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Vincent Kaufmann» est quand même un peu trop dure, un peu directive. Je suis désolé, Monsieur le président, mais je crois qu'on a quand même un conseil d'administration aux TPG... Il y a un Conseil d'Etat. Effectivement, un nouveau système s'est mis en place. Certains le critiquent, d'autres y trouvent des améliorations. Moi, par exemple, je considère que d'avoir un tram qui passe chaque trois minutes devant chez moi c'est quelque chose de très positif. Evidemment, je dois changer un petit

peu, je dois me lever cinq minutes plus tôt. Mais, enfin, les critiques, elles vont quand même un peu loin dans ce canton!

On a peut-être le temps d'attendre quand même vingt-quatre mois avant de faire une évaluation. C'est un système lourd qui a mis en place de nouveaux trams. Il y a encore des modifications qui doivent être faites. Dans ce canton, on se convertit tous comme ça en architectes, en ingénieurs, en physiciens... Il faut quand même laisser les autorités de ce Canton et de cette Ville faire leur travail! Au bout de deux ans, on fera une évaluation et, à ce moment-là, on demandera de prendre en compte le rapport de M. Kaufmann.

Cela dit, Monsieur le président, je pense que les autorités, que M^{me} Künzler, en l'occurrence, est suffisamment compétente et intelligente pour avoir lu le rapport Kaufmann et l'avoir fait évaluer par ses services pour savoir ce qu'il faut en prendre. Par conséquent, je trouve que cette motion est un peu péremptoire. Nous ne voterons pas cette motion d'ordonnancement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis sensible aux arguments de M. Velasco, qui relèvent du bon sens. D'autre part, tout à l'heure M. Sormanni m'a interpellé. Alors, oui, Monsieur Sormanni, je sais qu'il est coutumier ici à Genève de hurler avec les loups et de ne pas voir les progrès qui se font! Moi, je constate qu'il y a des problèmes de mobilité, effectivement, mais qu'il y a aussi des progrès qui se font au jour le jour. Je crois qu'il faut le reconnaître; c'est le bon sens, c'est l'honnêteté qui le commande.

Ne comptez donc pas sur le Parti démocrate-chrétien pour des effets de manche. Je ne pense pas que c'est ainsi qu'on va faire accélérer la mobilité à Genève ni les débats de ce Conseil municipal...

M. Eric Bertinat (UDC). Je l'ai déjà dit souvent et je sens que je vais le répéter encore souvent jusqu'à la fin de cette législature, on mélange les parlements... Ici, nous sommes au Conseil municipal. Cette motion aurait tout son sens au Grand Conseil, où vous avez des députés, Mesdames et Messieurs. Déposez-y cette motion! Mais, ici, qu'est-ce que vous voulez qu'on en fasse à part en faire une vague protestation pour éventuellement montrer aux citoyens qui nous ont élus qu'on fait quelque chose?

Nous sommes en train de perdre du temps avec cela. Allez directement là où il faut aller. Choisissez le bon parlement. C'est une dérive récurrente! Les sujets qui regardent vraiment le Canton ne regardent que le Canton – on a un Grand Conseil pour cela – et ce qui regarde le Conseil municipal ne regarde que le Conseil muni-

cipal. Contentons-nous de cette frontière parlementaire pour avoir un maximum d'efficacité dans nos actions!

M. Pierre Gauthier (EàG). Je crois, Monsieur le président, chers et chères collègues, qu'il y a une évidence, c'est que la majorité du réseau des transports publics est sur le territoire de la Ville de Genève. Genève a été la première victime de cette gabegie incroyable qui a été appelée pompeusement «nouveau réseau». Je pense que nous ne devrions même pas en discuter. Nous devrions voter immédiatement cette motion d'ordonnancement et, si possible, mettre en œuvre ce que cette motion demande. Vraiment, je tombe des nues! Allez parler aux gens qui prennent le tram et le bus! Les gens sont furieux. Alors je pense qu'il faut qu'on écoute. Nous, nous sommes là à l'écoute de la population. Il ne s'agit pas d'effets de manche! Il s'agit simplement de respect de la démocratie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1041 est refusée par 45 non contre 22 oui.

Le président. Nous traitons maintenant les propositions PR-1002 et PR-1003. Nous voterons tout à l'heure leur renvoi en commission des finances, puisque ces objets doivent figurer à l'ordre du jour du budget du 8 décembre. Je vous propose que nous liions ces deux points pour le débat de préconsultation... (*Remarques.*) On me dit non... Je ferai un point après l'autre alors, pas de souci.

4. Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 400 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 (PR-1002).

Préambule

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 8^e plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2013-2024 vous est présenté de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2013.

En cohérence avec le mode de présentation annuelle du plan financier d'investissement, le Conseil administratif propose de voter les crédits d'études en même temps que le projet de budget 2013.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 8^e PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2013, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal.

On retrouve ainsi les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée allongée, actualisée annuellement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 8^e PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'études spécifiques.

Les principes relatifs aux crédits d'études (annexe 1) ainsi qu'un tableau récapitulatif des différents crédits demandés (annexe 2) sont joints à la présente.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

Description des études et projets spécifiques*Besoins à engager en 2013*

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les différents projets de rénovation du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale, d'améliorer leur performance énergétique et le cas échéant de sécurité.

Groupe 10: Logements

N° PFI 011.059.03 Rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24bis

Etudes complémentaires de construction d'un bâtiment de logements.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service d'architecture

Coût estimé des études complémentaires: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 17 980 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

En 2010, un concours a été organisé pour la construction d'un immeuble de logements. En parallèle, une demande de crédit complémentaire de 550 000 francs a été déposée afin de financer les études, en complément du crédit de 380 000 francs, déjà disponible pour ce projet.

Lors du jugement du concours, il s'est avéré que le projet lauréat a apporté une réponse adéquate au problème du logement en optimisant les potentiels de la parcelle au-delà de ce qui résultait de l'étude de faisabilité.

Au final, c'est le projet d'un immeuble de 8 niveaux sur rez-de-chaussée qui est actuellement développé, ce qui nécessite un complément de crédit. Il permettra de finaliser les prestations jusqu'à l'ouverture du chantier et l'octroi du crédit de réalisation.

Groupe 20: Industrie, artisanat et commerce

N° PFI 020.018.03 Place Dorcière, gare routière

Etude pour la rénovation du bâtiment.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 2 800 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

La gare routière, située sur la place Dorcière, a été construite en 1958 par les architectes Liechti et Mathez. Le programme comprenait alors un bureau de tabac, une salle d'attente et des toilettes publiques.

En 1969, le bâtiment fut agrandi pour y accueillir des bureaux pour l'Union de Banques Suisses.

Actuellement, le bâtiment de la gare routière comprend sur ses deux niveaux une surface de 190 m²:

- au rez-de-chaussée: des guichets pour les billets de départs et une salle d'attente;
- au sous-sol: accessibles par deux escaliers extérieurs, un espace de toilettes hommes et un espace de toilettes femmes, des dépôts et des locaux techniques.

L'un des deux sanitaires a été fermé, tandis que le second fut transformé en sanitaires mixtes réservés pour la clientèle de la gare routière.

Au vu du maintien de la fonction de la gare routière, il est envisagé de reprendre complètement le projet dans son enveloppe actuelle sur les deux niveaux.

Selon la méthode Stratus, le bâtiment a un coefficient de vétusté de 0,65.

Le programme prévoit les travaux suivants:

- rénovation du gros œuvre;
- amélioration de l'enveloppe thermique;
- suppression des escaliers extérieurs;
- création d'un escalier intérieur pour relier les deux niveaux et permettre un contrôle des accès aux sanitaires clientèles par les exploitants de la gare routière;
- création de vestiaires pour les chauffeurs de cars;
- création d'un WC pour personne à mobilité réduite;
- remplacement des installations techniques et de sécurité;
- mise en séparatif des canalisations.

Le crédit d'étude permettra de mandater les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser toutes les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devrait être déposée en 2013.

N° PFI 020.025.01 Grand-Rue 39, café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Etude pour la rénovation de la cuisine.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 1 950 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Le café-restaurant de l'Hôtel-de-Ville est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Grand-Rue 39. Edifiée au début des années 1680, la maison Calandrini répondait au souhait officiel d'embellir le carrefour par quelque bâtiment qui apporte de la décoration au-devant de l'Hôtel de Ville. L'immeuble a été classé monument historique en 1923.

Le bail à loyer liant la Ville aux locataires actuels a été résilié avec effet au 31 décembre 2014, ceci afin d'effectuer les travaux de rénovation nécessaires dans les locaux. Ceux-ci doivent répondre, entre autres, aux demandes du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

En effet, durant des années, de nombreux et récurrents problèmes relatifs à l'exploitation de cet établissement public se sont régulièrement posés ; d'une part des problèmes liés à une utilisation intensive et inappropriée des locaux et d'autre part la difficulté à répondre aux exigences de plus en plus pointues du SCAV.

Les travaux comprendront notamment:

- le changement d'affectation du local de préparation situé au sous-sol;
- la rénovation complète et l'agrandissement de la cuisine au rez-de-chaussée;
- la remise en conformité de l'ensemble des installations techniques;
- la réfection complète des revêtements des salles de restauration.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser toutes les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devra être déposée en 2014.

Groupe 30: Ecoles publiques et parascolaire

N° PFI 030.014.05 Rue des Plantaporrêts 1bis – Ecole

Etude pour la création de quatre salles de classe et d'un restaurant scolaire.

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 3 000 000 de francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

L'école des Plantaporrêts est constituée de deux bâtiments contigus ensermé par des immeubles au nord et au sud, présentant tous deux un plan symé-

trique. L'origine de la construction date du dernier quart du XIX^e siècle, quand la commune de Plainpalais connaît un rapide développement. Il s'agit d'une école enfantine (actuel bâtiment du restaurant scolaire) et d'une école primaire (actuel bâtiment scolaire) construits entre la rue des Plantaporrêts et celle des Jardins.

Conçues toutes deux par l'architecte Louis-Etienne Poncy dans un style rationaliste, elles sont réalisées en deux phases de construction, l'une en 1899, l'autre durant les années 1902 et 1903.

En 1969, l'école primaire est désaffectée et accueille l'Auberge de Jeunesse de Genève durant une vingtaine d'années avant de retrouver sa fonction d'origine et d'être rénovée en 1989 et 1990.

Le programme des travaux est le suivant:

- transformation au rez et au 1^{er} étage du bâtiment du restaurant scolaire pour permettre la création de quatre nouvelles salles de classe qui répondront aux besoins en équipements scolaires du quartier, augmentés suite à la réalisation du projet de Carré Vert;
- réfection et réadaptation de la cuisine de production du secteur, située au sous-sol du bâtiment, afin d'approvisionner plus de couverts dans les divers réfectoires scolaires du quartier. Cette réadaptation répondra également aux nouveaux besoins liés à la construction d'un restaurant scolaire dans le cadre du projet de Carré Vert.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devra être déposée en 2014.

Groupe 40: Culture et loisirs

N° PFI 042.017.07 Boulevard Emile-Jacques-Dalcroze 11, Casemates

Etude de réaménagement complet du 4^e étage.

Service bénéficiaire: Musées d'art et d'histoire

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 100 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 900 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Inauguré en 1902, l'édifice des Casemates est un exemple représentatif, de par les concepts pédagogiques et hygiéniques qui prévalaient à l'époque, de l'école primaire genevoise.

L'histoire du bâtiment est marquée par des évolutions et des changements successifs d'affectations.

En 1944, il est envisagé d'utiliser l'école pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire.

Cette orientation se concrétise en 1997 par le dépôt d'une demande de crédit de réalisation destinée «à l'aménagement de l'école des Casemates pour recevoir l'administration ainsi que les locaux scientifiques et techniques du Musée d'art et d'histoire»¹.

Depuis, le bâtiment des Casemates accueille près de 80 collaborateurs des MAH répartis sur l'ensemble des étages.

Le 4^e étage ayant été libéré par la Compagnie 1602, il est maintenant nécessaire de mettre ces espaces en conformité au vu des besoins de postes de travail pour le MAH.

En réponse aux normes de santé et sécurité, ainsi qu'aux besoins des utilisateurs, avec notamment l'accueil complémentaire du secteur de l'inventaire et des expositions, les travaux portent sur l'aménagement complet du quatrième étage.

D'une surface de 535 m², selon le plan rectangulaire de l'école des Casemates, cet étage est desservi uniquement par une des deux cages d'escaliers du bâtiment.

Outre les critères intrinsèques de cet édifice, la qualité spatiale atypique du 4^e étage, ainsi que la présence d'éléments architecturaux remarquables tels que la charpente métallique, nécessitent que cette intervention soit menée en collaboration avec la conservation du patrimoine.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs et de réaliser les études en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation qui devra être déposée en 2014.

Groupe 90 : Aménagement du domaine privé

N° PFI 091.004.05 Bois de la Bâtie

Etude d'aménagement zone de loisirs.

Service bénéficiaire: Service des espaces verts

Service gestionnaire: Service des espaces verts

Coût estimé de l'étude: 400 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 5 400 000 francs

Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation: 2014

Le bois de la Bâtie s'inscrit comme l'un des espaces verts majeurs de la Ville et de l'agglomération genevoise. Il se compose de nombreux éléments aux attributions diverses et variées (parc animalier, cimetière, terrain de sports, restaurants, pataugeoire, place de jeux, etc.).

¹ Extrait PR N° 294 du 5 septembre 1997

En 2011, le Service des espaces verts (SEVE) a initié un projet de réaménagement d'envergure sur l'ensemble du site au travers d'un plan de gestion. Il permettra de définir clairement les attributions spécifiques de chacune des parties constituantes en mettant en cohérence les sous-espaces existants et à développer.

Soucieux de mener en parallèle ce plan de gestion et des réalisations à court terme, le SEVE développe au travers d'un concours l'un des aspects prioritaires du site: la pataugeoire et la zone de jeux. La réalisation du projet lauréat, qui sera désigné en mars 2013, fera l'objet d'une demande de crédit qui sera déposée début 2014.

Ce montant de 400 000 francs est destiné à couvrir les honoraires d'étude du projet lauréat, les plans d'exécution, la phase d'appels d'offres et l'adjudication.

Groupe 100: Aménagement du domaine public

N° PFI 106.096.01 Avenue et route de Frontenex

Etudes d'aménagement liées aux TPG.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 8 200 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

L'Etat de Genève mène depuis 2010 des études pour l'insertion d'une nouvelle ligne de trolleybus entre la place des Eaux-Vives et le nouveau quartier MICA à Thônex. Ces études s'assimilent à celles pour l'implantation d'une ligne de tramway; aussi sont-elles prises en charge intégralement par le Canton pour les phases de projet.

Un concept d'aménagement a été élaboré et validé en 2011. La Ville, partie prenante du suivi de l'étude, a émis des recommandations pour les tronçons de rues concernées sur son territoire. Il s'agit de l'avenue de Frontenex, de la route de Frontenex, du barreau et du chemin Franck-Thomas.

Expérience faite avec le TCOB, il s'avère nécessaire que la Ville de Genève se réserve la possibilité d'octroyer des mandats complémentaires pour garantir la qualité des espaces publics futurs. En effet, compte-tenu des enjeux urbains (accrochage avec la place des Eaux-Vives, voisinage de la place du Pré-l'Evêque, requalification de la route de Frontenex), la portée du dossier de requête en autorisation fédérale (PAP) ne suffit pas.

Le présent crédit d'étude permettra au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de développer avec l'équipe mandatée par le Canton les projets d'aménagements de l'espace public relevant de sa compétence au sens de la loi H 1.50.

N° PFI 106.520.11 Plan directeur 2011-2014

Etudes d'aménagements urbains.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

Le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 définit les grandes orientations en matière de développement des transports publics pour la période mentionnée. La Ville doit mener les études nécessaires à la mise en œuvre de ce plan directeur. Il s'agit notamment, à titre d'exemples, des études liées à la restructuration des lignes 1 et 22, à l'amélioration des vitesses commerciales ou encore des études de circulation liées aux opportunités ouvertes par les projets en matière de transports publics.

Groupe 110 : Administration générale

N° PFI 111.034.58 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Etude d'organisation fonctionnelle ateliers généraux.

Service bénéficiaire: Service logistique et manifestations

Service gestionnaire: Service logistique et manifestations

Coût estimé des études (préétude): 50 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

En juin 2011, le Conseil administratif a donné mandat au directeur général d'étudier la possibilité de regrouper les ateliers de la Ville de Genève.

Le but de l'étude consiste à recenser:

- les besoins des services municipaux en prestations d'atelier;
- les moyens existants;
- les activités d'ateliers qu'il est économiquement avantageux de réaliser à l'interne ;
- les métiers nécessaires;
- les liens fonctionnels entre les activités, ces liens permettant de déterminer le degré de centralisation ou de décentralisation optimal.

L'étape suivante consistera à rechercher un site adéquat et à développer un projet de construction pour ces ateliers.

Description des études diverses

Besoins à engager en 2013

Les deux sommes demandées doivent permettre de conduire des analyses et des études sur des besoins dont les lieux et les nécessités ne sont pas connues à ce jour. En fonction d'éventuelles demandes des services gestionnaires, l'utilisation totale ou partielle de ces montants est soumise à l'approbation préalable de la direction du département des constructions et de l'aménagement et du Conseil administratif.

Cette année, aucun montant n'est demandé pour couvrir les études diverses du patrimoine administratif et d'aménagement du domaine public. En effet, le Conseil administratif dispose encore de moyens financiers sur de précédents crédits. En revanche, il est nécessaire d'inscrire une ligne pour les études à mener par le SEVE.

N° PFI 010.000.07 Département des constructions et de l'aménagement
Etudes diverses du patrimoine financier 2013-2014.
Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale
Service gestionnaire: Direction des constructions et de l'aménagement
Coût estimé des études: 200 000 francs

N° PFI 091.000.03 Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Etudes diverses de gestion et aménagement des espaces verts.
Service bénéficiaire: Service des espaces verts
Service gestionnaire: Service des espaces verts
Coût estimé des études: 150 000 francs

Maîtrise d'ouvrage

Les services gestionnaires des crédits d'études sont ceux du département des constructions et de l'aménagement, le Service des espaces verts ainsi que le Service logistique et manifestations.

Les bénéficiaires de ces crédits sont les autres services de l'administration municipale propriétaires des objets concernés.

Chaque objet est détaillé pour lui-même (voir plus haut).

Référence au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024

Les objets mentionnés dans la présente demande sont inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024. Le détail de chaque N° PFI est mentionné précédemment et dans le tableau annexé à la présente (annexe 2).

Charge financière

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

Conclusion

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires pour conduire à leur terme les études des objets retenus dans le 8^e PFI ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes imprévues, et ce pour les études à engager durant l'année 2013.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes mentionnées (1 et 2)

Abréviations utilisées dans le tableau annexé

ARC Service d'architecture
BAT Service des bâtiments
DCA Direction du département des constructions et de l'aménagement
ECO Service des écoles et institutions pour l'enfance
GCI Service du génie civil
GIM Gérance immobilière municipale
LOM Service logistique et manifestations
SAM Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
SEVE Service des espaces verts

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

PRINCIPES RELATIFS AUX CRÉDITS DE PRÉÉTUDES ET D'ÉTUDES D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT

A. Généralités

En principe, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser (totalité de l'opération) est supérieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations de **préétude**, soit la phase d'avant-projet uniquement. Par la suite, un crédit **d'étude** devra être déposé pour la phase du projet définitif jusqu'à l'appel d'offre.

Pour assurer le bon démarrage de certains projets, une phase préalable doit être prévue pour un concours d'architecture, public, restreint, sur invitation, etc. Ces concours peuvent être organisés dans le but d'obtenir des propositions de solutions. Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour la réalisation de ce projet (règlement SIA 142). Il se caractérise également par son aptitude à fournir un projet optimal sur le plan de la créativité, de la technique et de l'économie. Le financement des concours est contenu dans la demande présentée.

D'autre part, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations **d'études**, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'appel d'offre.

Ces crédits constituent une partie des prestations des mandataires qui viennent ensuite en déduction du crédit de construction.

B. Prestations des mandataires

Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases d'une opération :

	Phases	Prestations	Coût de l'objet	
			< 10 mios	> 10 mios
1	Définition des objectifs	11. Enoncé des besoins, approche méthodologique	<i>Crédit d'étude</i>	<i>Crédit de préétude</i>
2	Etudes préliminaires	21. Définition de l'objet, étude de faisabilité		
		22. Procédure de choix de mandataires		
3	Etude du projet	31. Avant-projet		<i>Crédit d'étude</i>
		32. Projet de l'ouvrage, devis général		
4	Appel d'offres	33. Procédure de demande d'autorisation		
		41. Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication		

Proposition: projets inscrits au 8^e PFI

Les frais d'études correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes, sanitaires, chauffagistes, électriciens et autres.

Depuis le 27 février 2008, le Conseil administratif a décidé d'inclure dans les crédits d'études, les coûts nécessaires à la préparation de l'exécution des travaux. Cette mesure représente un engagement financier supplémentaire d'environ 10% à 15 % du montant des honoraires, soit environ 1% à 2 % du montant total de l'ouvrage. Cette mesure permet de réduire le délai entre le vote du crédit de réalisation des travaux et le démarrage du chantier, avec l'objectif suivant : ouverture du chantier dès le délai référendaire écoulé, soit environ un ou deux mois après le vote.

Les études terminées, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet fera alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction. Ces prestations sont :

5	Réalisation de l'opération	51.	Projet d'exécution	<i>Crédit de réalisation</i>	<i>Crédit de réalisation</i>
		52.	Exécution de l'ouvrage		
		53.	Mise en service, achèvement		

Dans le cadre des études, les divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de leur avancement, en fonction de l'évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports.

Ensuite, la phase d'exploitation relève des prestations qui sont prises en charge par les services de l'administration municipale dans le cadre de leurs compétences respectives.

6	Exploitation	61.	Fonctionnement	<i>Budget de fonctionnement</i>	<i>Budget de fonctionnement</i>
		62.	Maintenance		

C. Calcul estimatif des honoraires

Selon la réglementation sur les marchés publics, les prestations des architectes sont généralement mises en concurrence; les honoraires sont calculés par rapport à des tarifs horaires et au nombre d'heures nécessaire pour réaliser la prestation, laquelle dépend de la nature et du coût de l'ouvrage.

Les tarifs édités annuellement par la Ville de Genève, basés sur ceux de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB, servent de base pour l'estimation du montant des honoraires.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2012 (après-midi)

Proposition: projets inscrits au 8^e PFI

ANNEXE 2

Crédits d'études du 8^{ème} PFI 2013 - 2024

N°	Service	Groupe & Référence	Localisation	Libellé	Etudes		Réalizations		Totaux par opération (CHF brut)	
					N° PFI	Coût estimé CHF	N° PFI	Coût estimé CHF		
10 Logements										
1	DCA	GIM	PF	Dpt constructions et aménagement	Etudes diverses du patrimoine financier 2013/14	010.000.07	200'000	-	-	17980'000
2	ARC	GIM	PF	Grottes 21, Louis-Favre 24 bis, rue	Etudes cpi construction bâtiment logements	011.059.03	250'000	011.059.04	16'800'000	
20 Industrie, artisanat, commerce										
3	BAT	GIM	PF	Dorcere, pl., Gare routière	Etude pour la rénovation du bâtiment	020.018.03	300'000	-	2'500'000	2'800'000
4	BAT	GIM	PF	Grand-Rue 39, Café de l'Hotel-de-Ville	Etude de rénovation de la cuisine	020.025.01	250'000	020.025.04	1'700'000	1'950'000
30 Ecoles publiques & parascolaire										
5	BAT	ECO	PA	Plantaporêts t'bis, rue des; Ecole	Etude création 4 salles de classe + restaurant scolaire	030.014.05	300'000	030.014.06	2'700'000	3'000'000
40 Culture & loisirs										
6	BAT	MAH	PA	Jacques-Dalcroze 11, boulevard Emile-; Casematées	Etude réaménagement complet 4ème étage	042.017.07	100'000	042.017.08	800'000	900'000
90 Aménagement du domaine privé										
7	SEV	SEV	PA	Dpt Environnement urbain et sécurité	Etudes diverses gestion & aménagement espaces verts	091.000.03	150'000	-	non connu à ce jour	
8	SEV	SEV	PA	Bois-de-la Bâte	Etude d'aménagement zone de loisirs	091.004.05	400'000	091.004.08	500'000	5'400'000
100 Aménagement du domaine public										
9	SAM	GCI	PA	GP - Frontenex, av. & rte	Etude d'aménagement liées aux TPG	106.096.01	200'000	106.096.04	800'000	8'200'000
10	SAM	GCI	PA	Dpt constructions et aménagement	Etude aménag. urbain liées plan dir. TC 2011-2014	106.520.11	200'000	-	non connu à ce jour	
T10 Administration générale										
11	LOM	LOM	PA	Dpt Environnement urbain et sécurité	Etude organisation fonctionnelle ateliers généraux	111.034.58	50'000	-	non connu à ce jour	
Total									2'400'000	

S:\Data\PFI\8ème PFI 2013_2024\H_Etudes_2013\3C_Tableau_etudes_2013.kex
Etudes_2013

Préconsultation

Le président. Aucun magistrat ne demande la parole...

L'entrée en matière est acceptée.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, sommes-nous bien en débat accéléré pour cette proposition, comme l'ont décidé le bureau et les chefs de groupe?

Le président. En effet, Monsieur Buschbeck, cet objet et le suivant sont en débat accéléré. C'est sept minutes, un représentant par groupe.

M. Mathias Buschbeck. Je vous remercie, Monsieur le président. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous demanderons le renvoi des crédits d'investissement à la commission des travaux et des constructions et celui des crédits concernant les amortissements à la commission des finances.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien désire qu'on renvoie la proposition PR-1002 en commission des travaux et des constructions. Je suis convaincu que cette commission agira vite pour que cet objet soit à l'ordre du jour lors du budget en fin d'année. Je vous remercie infiniment.

M. Alberto Velasco (S). Ma proposition tenait de la pure logique, mais la logique, ici, elle est parfois difficile... Le PFI est en principe renvoyé à la commission des finances. (*Remarques.*) En principe, j'ai dit... Mais, après, évidemment, il y a tout le cérémonial de ce Conseil qui fait qu'il est réparti pour que tout le monde puisse avoir sa petite voix, comme cela on sait qu'on est important... Mais, en réalité, le PFI est renvoyé à la commission des finances et les autres commissions lui font un rapport. C'est ce que j'ai pu comprendre. C'est dans ce but, Monsieur le président, puisque c'est un rapport qui doit être présenté relativement vite, pour le 8 décembre, et afin de rationaliser notre travail, que j'ai proposé que ces deux propositions aillent à la commission des finances. Nous pourrions ainsi en débattre et faire un rapport rapidement avant que cela revienne ici. Maintenant, si d'autres veulent renvoyer ces objets à la commission des travaux et des constructions, qu'ils le proposent, mais, enfin, la rationalité voudrait que ces objets soient renvoyés à la commission des finances.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis désolé de contredire M. Velasco, mais il n'est pas irrationnel de renvoyer la proposition PR-1002 en commission des travaux et des constructions, puisque le PFI a effectivement été étudié dans toutes les commissions. Il nous paraît donc tout à fait cohérent que seule la commission des travaux et des constructions étudie cet objet.

Concernant la proposition PR-1003, en revanche, j'ai quand même un problème avec cet objet. C'est pour cela que nous en avons refusé le traitement en urgence, Monsieur le président. Chaque année, nous réclamons régulièrement de l'information sur les comptes en cours, notamment sur les comptes 2012...

Le président. Nous parlons en ce moment de la proposition PR-1002, Monsieur Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli. C'était pour éviter de faire deux débats, Monsieur le président...

Le président. Cela a été demandé par l'un de vous.

M. Olivier Fiumelli. Alors, nous voulons renvoyer la proposition PR-1002 en commission des travaux et des constructions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe souhaite bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure, plutôt renvoyer cela à la commission des finances, puisqu'il faudra bien faire rapport le jour du budget et que c'est quand même en lien avec le PFI. Or, je vous avoue que nous avons examiné les différents objets; il y en a certains qui nous plaisent et d'autres qui ne nous plaisent pas, nous le dirons en commission. Tout ce qui est logement, nous l'accepterons; la rénovation du Café de l'Hôtel-de-Ville, nous dirons non, et il y en a d'autres. En ce qui nous concerne, nous avons fait notre choix. Nous voterons tout ce qui a trait au logement et à la rénovation, par exemple, de la gare routière, mais nous sommes très sceptiques sur tous les autres crédits, et nous les refuserons certainement.

Je ne cesserai de dire que c'est bien le moment de faire des choix pour nos investissements futurs, et j'invite le Conseil municipal à faire de même. C'est le moment de le faire pour éviter de nous trouver devant des choix cornéliens, par exemple quand on se retrouve devant la proposition de crédit de 90 millions pour la rénovation de l'ensemble des Minoteries – mais il pourrait s'agir d'une autre

proposition – et qu'on est embarrassés parce que l'étude est faite, qu'elle est au bout et qu'elle va très certainement revenir de commission avec le même montant, ou à peine un petit peu moins parce qu'on aura compté les boulons ou enlever deux ou trois choses. Or, là, ce sera trop tard pour dire que c'est un investissement que nous ne pouvons assumer. Alors, faisons ces choix, ayons le courage de faire les choix. Je n'entends pas beaucoup de partis qui ont le courage de faire des choix – élections obligent certainement – et nous le regrettons.

M. Pierre Gauthier (EàG). Comme nous l'avons vu hier dans d'autres discussions, la plupart des investissements prévus dans le PFI concernent des travaux. C'est pourquoi notre groupe propose de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je crois tout d'abord qu'il est juste de séparer les deux objets. Le premier, vous l'aurez bien compris – et les anciens l'ont bien compris – c'est l'avenir. La proposition PR-1002, effectivement, n'a rien à voir directement avec le budget 2013, puisqu'il s'agit de crédits d'étude comme il y en a chaque année pour les petits objets inscrits au PFI, les gros objets donnant lieu à des crédits d'étude séparés et à un traitement ordinaire devant votre Conseil. Vous pouvez les refuser comme vous avez refusé hier les crédits d'étude relatifs à la Bibliothèque de Genève. Cela, c'est de votre responsabilité, effectivement, et nous en discuterons.

J'en profite pour vous informer que le Conseil administratif a entamé ce matin les arbitrages en matière d'investissements pour alléger le PFI pour les projets actifs de plus de 300 millions de francs, et il continuera mercredi prochain. A ce titre, je vous confirme ce que je disais hier, rien n'est facile, et vous le verrez lorsque nous serons en mesure, dès que nous aurons terminé ce travail, de venir en commission des finances et des travaux et des constructions pour vous informer à la fois de la méthode de pilotage et des arbitrages que nous aurons retenus. Mais j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de sacrifice simple.

Je vous laisse donc apprécier ce que vous voulez faire de la proposition PR-1002, mais, en ce qui concerne la proposition PR-1003 – je le dis d'emblée – c'est urgent, parce que cela concerne le budget 2013. Cet objet doit aller en commission des finances, puisque c'est là que se traite le budget, et pour qu'il puisse être voté le jour du budget, quel que soit le résultat.

Le président. Je mets aux voix, à choix, le renvoi à la commission des finances ou à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 48 oui contre 13 non.

5. Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 destinée à comptabiliser des amortissements complémentaires pour divers crédits d'investissements, sur le budget de l'année 2012, pour un montant de 7 220 448,57 francs en vue d'alléger les charges du projet de budget 2013 pour un montant de 2 017 103,83 francs (PR-1003).

Les discussions et analyses relatives à l'examen du projet de budget 2013 conduisent le Conseil administratif à rechercher différentes solutions pour réduire les projections de déficit.

Un poste important a été investigué qui concerne les amortissements des crédits d'investissements terminés. Ces crédits sont mentionnés dans les pages vertes des comptes annuels présentés à votre Conseil.

Après analyse, le Conseil administratif constate qu'il est possible d'enregistrer un certain nombre d'amortissements complémentaires permettant ainsi d'alléger le projet de budget précité. Il s'agit essentiellement de crédits dont la durée d'amortissement est relativement courte, voire de quelques très anciens crédits dont les mises en exploitation ou les bouclements ont tardé.

Avec un amortissement complémentaire total de 7 220 448,57 francs à comptabiliser sur l'exercice comptable 2012, la diminution ou l'économie d'amortissements sur le projet de budget 2013 se monte à 2 017 103,83 francs.

Le détail des différents crédits concernés figure en annexe à la présente.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la nécessité de réduire les charges du projet de budget 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: amortissements complémentaires

décide:

Article premier. – De procéder à des amortissements complémentaires en 2012 d'un montant total de 7 220 448,57 francs sur les crédits suivants:

	N° rapp. CM	Date de vote	Montant net crédit voté en francs	Montant à amortir en francs
46 bâtiments scolaires (26+20) Elimination de l'amiante détectée	618A	17.09.2008	918 865,00	396 377,01
20 groupes scolaires Elimination de matériaux amiantés	751A	29.06.2010	108 000,00	19 428,26
Vernets + Varembe Refonte du système de billetterie et contrôle d'accès	472	21.03.2007	415 000,00	244 787,12
Fil du Rhône, étude générale Étude d'aménagement	98A	12.11.1996	250 000,00	81 917,24
Place de l'Île 1 Équipement, mobilier brasserie	445AB	28.11.2006	190 000,00	90 778,29
Avenue Dumas 28 Acquisition capital-actions SI Dumas-Pléiades B, parcelle 2312	221A	19.12.1989	2 288 000,00	410 078,75
Rue Micheli-du-Crest 17 Acquisition parcelle 765, fe 37, section Plainpalais	331A	20.11.1990	3 850 000,00	1 184 262,43
Ecoles enfantines et primaires Câblage informatique	301A	11.02.2004	3 793 000,00	1 267 641,76
Général-Dufour 14, Victoria Hall Équipement d'éclairage pour les concerts	398A	13.09.2005	585 100,00	86 813,57
Général-Dufour 14, Victoria Hall Équipement audio et vidéo de base	398A	13.09.2005	340 700,00	127 696,37
Général-Dufour 14, Victoria Hall Aménagement de stockage dans les coulisses	398A	13.09.2005	101 700,00	29 753,23

Général-Dufour 14, Victoria Hall Sonorisation de la salle pour les concerts	398A	13.09.2005	149 300,00	73 182,32
Stade de Richemont, Frontenex Réfection du stade	243A	07.09.1982	5 004 000,00	166 124,34
Stade de Genève à la Praille Subvention pour le financement du stade	284A	01.12.1998	3 000 000,00	900 000,00
Rue Moillebeau 1 «Les Tilleuls» Transformation et agrandissement des bâtiments	198A	05.11.1985	8 250 000,00	280 507,74
Rue Moillebeau 1 «Les Tilleuls» Complémentaire pour la transformation et l'agrandissement	343A	14.05.1991	5 600 000,00	1 133 149,77
Rue Corraterie, rond-point de Rive Part à la construction d'une gaine technique	57A	17.04.1984	13 837 000,00	316 456,04
Chemin des Marais 30 SEVE Installation provisoire de conteneurs	599A	05.11.2008	530 000,00	411 494,33

Art. 2. – De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2012 sous la nature N° 332 «Amortissement complémentaire du patrimoine administratif».

Art. 3. – D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de 7 220 448,57 francs.

Art. 4. – De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2012 (après-midi)

Proposition: amortissements complémentaires

3231

Amortissements complémentaires 2012										
N° immo	N° rapp. Cof	N° PPI	Date de vote	Motif du crédit voté	Dépenses nettes au 31.12.2011	Amortissements au 31.12.2011	Solde au bilan 2011	Dépenses nettes 2011	Amortissements au 31.12.2011	Solde à amortir au 31.12.2012
C. Crédits terminés dans l'année										
ÉCOLES PUBLIQUES										
214800031	P8-818A	030909.02	17.09.2008	918865	729.197.50	44503749	5801500.01	19.964.83	146.039.49 PA	383.773.00
Élimination de l'annuité déduite de bâtiments scolaires (26x20)										
214800033	P8-751A	030904.04	29.06.2010	108000	31.285.32	1027708	41.928.26	31.285.32	102.570.06 PA	21.500.00
Élimination de matériaux amarrés										
SPORTS										
	P8-472	050307.01	21.03.2007	410500	410.065.69	122.992.57	286.193.12	0.00	40.864.74 PA	41.406.00
Vernets (varembé) billet-contrôle d'accès										
AMÉAGEMENT DOMAINE PUBLIC										
214800148	98A	020302.00	12.11.1996	290000	249.498.85	8188461	163.857.24	264.40	81.828.61 PA	81.740.00
Places, nœuds résidentielles, rue à trafic modéré										
Étude d'aménagement du III du Rhône										
D. Crédits terminés avant l'année										
INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE										
214600077	P8-465A8	020307.01	28.11.2006	190000	182.912.00	69119.14	113.972.86	0.00	22.694.57 PA	22.694.57
Équipement, mobilier dans seife										
ÉCOLES PUBLIQUES										
214800060	221A	030312.00	19.12.1889	2280000	22.96.690.50	1.833.513.90	461.338.60	0.00	51.259.85 PA	5.12.59.85
Dumas 28, avenue										
214800033	311A	030323.00	20.11.1990	898000	339.048.50	2.547.935.35	1.915.847.15	0.00	131.964.72 PA	131.964.72
Michelet-de-Crest 17, rue										
214800035	P8-301A	030382.00	11.02.2004	3793000	33.944.412.41	1.985.233.40	1.690.188.01	0.00	422.547.25 PA	422.547.25
Collège Fontaines et Fontaines										
CULTURE ET LOISIRS										
214800050	P8-398A	043105.06	13.09.2005	585100	252.931.21	151.734.44	104.176.29	0.00	17.362.22 PA	17.962.72
Théâtres, concerts										
214800021	P8-398A	043105.06	13.09.2005	367000	222.462.21	119.218.56	153.238.65	0.00	25.530.28 PA	25.530.28
Équipement audio et vidéo de base										
214800022	P8-398A	043105.06	13.09.2005	101700	67.945.16	32.741.19	35.703.87	0.00	5.950.64 PA	5.950.64
Aménagement de stockage dans les cuisines										
214800023	P8-398A	043105.06	13.09.2005	149300	148.951.30	59.132.92	87.818.78	0.00	14.636.46 PA	14.636.46
Sonorisation de la salle pour les concerts										
SPORTS										
214800124	243A	050409.00	07.03.1982	5090000	3.801.916.65	5.969.666.97	332.248.68	0.00	166.124.34 PA	166.124.34
Stade de Richemond, Frontenex										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Subvention pour le financement du stade										
FOOD&A										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00	0.00	150.000.00 PA	150.000.00
Personnes âgées										
214800000	284A	050409.00	01.12.1998	3000000	3.000.000.00	1.950.000.00	1.050.000.00			

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

Le président. Je vous rappelle que cet objet est également discuté en débat accéléré et qu'il est proposé de le renvoyer en commission des finances.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je le disais tout à l'heure, nous n'avons jamais d'information sur les comptes, et c'est par cette proposition que nous apprenons, de manière incidente, que les comptes 2012 seront positifs et que c'est pour cette raison qu'on peut se permettre de transférer un montant d'amortissement de 2 millions de francs du budget 2013 sur les comptes 2012. Dit comme cela, ça paraît un peu curieux, un peu de manœuvre pour cacher quelque chose... Malheureusement, c'est légal, et nous n'allons donc pas critiquer le fait qu'on ait fait cela.

Mais j'aimerais quand même faire le lien entre cette manœuvre et les 120 millions que nous avons traités hier soir pour la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP). Si on avait voulu comptabiliser cela correctement en respectant les principes comptables, on aurait dû créer une provision sur l'exercice pour lequel l'information la plus précise est connue, en l'occurrence en 2012. Normalement, on aurait dû provisionner le montant de 120 millions sur 2012, mais ce faisant, les comptes 2012 n'auraient pas été équilibrés et on n'aurait pas pu faire cette magouille... (*Exclamations.*) D'accord, j'exagère...

Le président. Surveillez vos termes, Monsieur, s'il vous plaît!

M. Olivier Fiumelli. On n'aurait pas pu faire cet artifice ou ce tour de passe-passe. Or, la réalité, c'est ça, Mesdames et Messieurs, le budget 2013 sera déséquilibré de ces 2 millions de francs que vous avez transférés sur les comptes 2012! Quelque part, il y a un truc qui n'est pas tout à fait clair. Et il faut quand même relever que de nombreuses communes genevoises ont décidé de comptabiliser leur apport pour la CAP – pour nous, c'est 120 millions de francs, pour les autres communes, ce sont des montants moins importants – en faisant un transfert sur les comptes 2012 par une provision, car sur le plan comptable c'est plus propre. Et c'est ce qu'on aurait dû faire.

C'est pour cela que cette proposition du Conseil administratif ne nous plaît pas tellement. Nous n'allons pas dire non, bien entendu, parce que cela n'a pas de

sens de le faire aujourd'hui, mais, d'une certaine façon, ce n'est pas normal qu'on fasse ce genre de choses, que nous ayons si peu d'informations sur les comptes en cours, et que ce soit uniquement par ce genre de proposition du Conseil administratif que nous apprenions que les comptes 2012 seront positifs. Voilà, c'était un mouvement d'humeur, et j'espère que M. Kanaan, puisque M^{me} Salerno et M. Pagani ne sont pas là, pourra prendre position sur ce que je viens de dire. Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens tout de suite afin de clarifier quelques malentendus. Tout d'abord, je précise que M. Pagani est à la Cité des métiers et que M^{me} Salerno et M. Barazzone sont à l'Association des communes genevoises. Concernant cet objet, Monsieur Fiumelli, ne faites pas votre novice! Nous avons déjà fait le même exercice l'année passée. On peut ne pas l'apprécier, mais, en tout cas, l'exercice a déjà été pratiqué l'année passée. Vous savez qu'on peut accélérer les amortissements. Et puis utiliser le mot «magouille», franchement, c'est excessif, et je ne trouve pas cela très digne...

En revanche, je vous donne raison sur un point: nous n'avons pas assez d'informations sur les comptes en cours d'année. Mais comme vous le savez très bien, nous dépendons de ce que veut bien nous donner l'Etat, qui prétend ne pas en avoir... Nous avons demandé et amélioré l'information sur les comptes. A ce stade, mais c'est une information récente et c'est sur cette base-ci que nous avons décidé de vous faire cette proposition, nous avons eu l'information qu'a priori – mais avec toutes les incertitudes, puisqu'on est dans la marge d'erreur – il y aurait un très léger bénéfice. Je dis marge d'erreur car, quand on a un budget de 1,2 milliard et qu'on vous dit que vous avez peut-être un bénéfice de 10 millions, on est, comme on dit, dans la marge du trait, dans la marge d'erreur et d'appréciation des prévisions fiscales.

L'appréciation du bénéfice supposé nous permet en tout cas de faire cet exercice qui concerne effectivement le budget 2012. Nous l'avons fait l'année passée et c'est légal. Après, c'est à vous d'apprécier si vous voulez entrer en matière ou pas et, d'ailleurs, nous vous en avons déjà parlé à la commission des finances lors de la présentation des amendements du budget.

Cela n'a rien à voir avec la discussion sur la CAP, qui est une opération exceptionnelle par son ampleur, aussi exceptionnelle sur le plan légal, avec la dérogation qui va avec au niveau du Grand Conseil, que ce dernier va adopter, j'imagine, puisqu'il peut difficilement faire autrement. Je vous encourage donc à renvoyer cet objet en commission des finances. Nous vous expliquerons aussi de quelles informations nous disposons sur les recettes fiscales, et à quel moment pendant l'année nous les recevons. C'est par la presse, par exemple, que nous apprenons aujourd'hui que les recettes fiscales seront finalement un peu meilleures

en 2013. Comment voulez-vous que nous travaillions dans ces conditions? Nous apprenons que l'Etat a ajouté aujourd'hui quelque chose comme 90 millions et quelques dans les prévisions fiscales... J'en suis très heureux pour le Canton, mais cela veut dire que nous nous sommes peut-être aussi trop serré la ceinture. C'est vrai que c'est un peu lassant à la longue.

Cela étant, pour cette proposition du Conseil administratif, vous pouvez la renvoyer en toute confiance à la commission des finances, où nous vous livrerons les compléments d'information que vous souhaitez.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois est d'accord de renvoyer cet objet à la commission des finances, surtout parce qu'il serait important d'étudier toutes ces petites dépenses, qui sont magnifiques, pas très élevées. Mais comme on dit, les petits ruisseaux font des grands fleuves... C'est pourquoi, après la discussion d'hier sur l'austérité des dépenses, le Mouvement citoyens genevois votera pour que cela aille aux finances, et je vous conseille de faire la même chose.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (56 oui et 1 abstention).

6. Motion du 20 novembre 2012 de M^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Alberto Velasco, Julien Cart, M^{mes} Virginie Studemann, Vera Figurek et Frédérique Perler-Isaaz: «Planning familial indispensable pour Genève» (M-1054)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 9 octobre 1981 (857.5);
- l'ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse du 12 décembre 1983 (857.51);

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2802.

- le Code pénal suisse sur l’interruption de grossesse (art. 118 à 121), modification du 23 mars 2001 (311.0);
- le règlement d’exécution du Code pénal suisse en matière d’interruption de grossesse non punissable du 26 mars 2003 (E4 10.04);
- la loi fédérale sur l’analyse humaine du 8 octobre 2004 (art. 17);
- le Code civil suisse, mesures protectrices de l’union conjugale (art. 171 et 172);
- la loi cantonale sur la santé du 7 avril 2006 (K1 03, art. 25);
- la place du planning familial dans le contrat de prestations comme faisant partie des missions d’intérêt général des Hôpitaux universitaires de Genève (annexe 1b);
- l’importance du planning familial pour les adolescent-e-s, les jeunes adultes et toute la population de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour garantir l’existence et l’efficacité du planning familial, service indispensable pour toutes les familles, les femmes et les jeunes de Genève en termes d’information, de planning familial et de santé sexuelle;
- rappeler l’obligation fédérale incombant aux Cantons et donc à l’Etat de Genève d’instituer des centres de consultation dans lesquels les femmes ont accès à une information gratuite, des consultations gratuites d’aide en cas de grossesse et des diagnostics prénataux;
- intervenir auprès du conseil d’administration des Hôpitaux universitaires de Genève, afin qu’ils maintiennent toutes les forces de travail actuelles au service du planning familial afin d’en garantir les missions.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je pense que cette motion arrive un peu tard, puisque j’ai cru comprendre, en effet, que les problèmes que nous soulevons ont été résolus au sein du Grand Conseil, et de manière satisfaisante pour les femmes.

Néanmoins, il nous a semblé important de maintenir cette motion pour d’autres raisons. La première, c’est qu’on nous a reproché que cet objet était du ressort cantonal. Je suis obligée de rappeler que l’Hôpital est sur le territoire de Genève et que nous sommes tous des patients en devenir – j’espère que non – mais en tout cas des patients possibles. Il me semble donc évident que les femmes – et les femmes genevoises – aient leur mot à dire. Je vous rappelle en outre que nous ne sommes pas une minorité mais bien une majorité, puisque nous repré-

sentons 53% de la population. Il nous semble important de dire que les femmes genevoises veulent le maintien de ce service au sein de l'Hôpital, même s'il n'est pas du ressort de notre assemblée de parler de sa gestion.

Il y a un autre problème et, là, j'interpelle mes collègues députés. Nous aimerions bien, nous, les femmes, éviter le psychodrame annuel du budget où l'on s'attaque de temps en temps au planning familial, selon l'humeur de l'un ou l'autre des conseillers d'Etat qui voudraient un équilibre budgétaire en pensant faire des économies. Alors, d'abord, ce ne sont pas des économies parce que... (*Brouhaha.*)

Le président. Poursuivez, Madame Wenger!

M^{me} Salika Wenger. Ecoutez, j'attends effectivement qu'on me laisse parler, mais il semble que cela n'intéresse personne...

Le président. Poursuivez, ça a l'air acceptable, là!

M^{me} Salika Wenger. Je vous remercie, Monsieur le président. Je dis donc qu'il serait intéressant, pour ne pas dire indispensable, de faire une loi, et de faire une loi qui empêche les bonnes et les mauvaises humeurs à propos du planning familial. Je dois vous rappeler que le planning familial, ce n'est pas seulement les interruptions volontaires de grossesses. Ce sont aussi les grossesses adolescentes ou la pilule du lendemain. C'est tout un tas de services rendus à la population – aux femmes et aux jeunes en particulier – qui sont indispensables pour ne pas vivre des drames. Or, une économie sur le planning familial, c'est une charge extrêmement importante au niveau social. Si nous avons maintenu cette motion, c'est pour rappeler tout cela et pour dire que le Conseil municipal est conscient de ses limites dans un dossier de cet ordre-là mais qu'il reste extrêmement vigilant pour ce qui est de la défense des droits des femmes. Je vous remercie.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Nous soutiendrons cette motion urgente tout simplement parce que les socialistes sont à l'origine du dépôt de cette motion au Grand Conseil. Nous devons d'ailleurs rendre hommage aux groupes qui l'ont signée, les Verts, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, et j'ose espérer que d'autres groupes sauront se rallier. En tout cas, on voit qu'il y a un souci manifeste qui a été entendu par le Grand Conseil de manière quand même assez transversale.

Alors pourquoi, finalement, traiter ce sujet au Conseil municipal, me direz-vous? Eh bien, c'est pour montrer notre soutien à ce service, qui est très important, non seulement au niveau de la population adolescente – comme cela a été rappelé – mais aussi au niveau des adultes. En 2011, 52% des consultations ont concerné la population adulte et 48% les adolescents, et il est quand même intéressant de voir que, pour 42% de ces adolescents, le motif de consultation était la pilule d'urgence. On voit donc bien que malgré tous les efforts que l'on fait, on a encore beaucoup à faire pour informer la population adolescente, pour faire de la prévention et pour répondre à ses attentes.

Un autre point semble important et peut motiver le soutien de ce Conseil municipal, c'est le fait que l'Unité de santé sexuelle et planning familial, qu'on appelait avant le Service du planning familial, travaille en réseau notamment avec les services sociaux de la Ville de Genève. On a donc quand même une population importante qui consulte ce planning familial. On constate aussi – c'est un autre point important – que près de 51% des consultations concernent la population d'origine suisse. Il y a donc toujours une forte demande malgré tous les efforts que l'on fait en matière de prévention et d'information. Au sein de la population étrangère, 14% sont des personnes d'origine européenne et 34% proviennent d'autres pays et, là, nous avons effectivement un rôle à jouer en termes de prévention, puisque ce sont fréquemment des femmes migrantes, souvent sans papiers, d'ailleurs. Elles se retrouvent particulièrement démunies mais elles peuvent avoir recours à ce service, puisque celui-ci a une grande qualité, c'est son accessibilité et par là même sa gratuité. Nous devons donc soutenir cette politique de prévention, cette politique de consultation.

Il est également important d'apporter ce soutien parce que nous répondons aussi aux soucis de populations qui travaillent, et j'en prends pour preuve un témoignage qui a été cité par le centre de consultation. Une femme absolument désespérée est venue se renseigner au sujet d'une interruption de grossesse parce que, faute de pouvoir travailler dans notre pays de manière légale – elle est très inquiète, elle n'a pas eu accès aux moyens de contraception, elle n'a même pas su que les médecins pouvaient délivrer sur ordonnance des moyens contraceptifs – elle s'est retrouvée évidemment dans une situation de grande précarité. Et cela conduit malheureusement beaucoup de femmes à interrompre leur grossesse alors même qu'elles pourraient garder leur enfant s'il y avait d'autres conditions. Cela touche donc aussi aux questions de marché du travail. Je pense que nous avons tous et toutes le devoir de montrer que ce service est important et de manifester notre soutien, comme l'ont fait les députés et les députées lors de la séance du Grand Conseil.

M^{me} Wenger soulignait tout à l'heure que c'était une question qui concernait les femmes. Eh bien, pour le Parti socialiste, c'est aussi une question qui s'adresse aux hommes, car, même si les hommes sont moins nombreux dans les

consultations de planning familial, il faut reconnaître que ce sont aussi des personnes qui consultent ce service. Finalement c'est bien d'un service à la population qu'il s'agit, et nous devons manifester notre soutien, en regard, notamment, de la qualité très importante des collaboratrices qui y travaillent.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je n'ai pas grand-chose à ajouter suite aux interventions de M^{mes} Wenger et Valiquer Greuccio. Je remercie M^{me} Valiquer d'avoir rappelé que l'Unité de santé sexuelle et planning familial est aussi une unité destinée aux hommes, qu'il n'y a pas que des adolescents, qu'on n'y traite pas que de grossesses, qu'on y traite aussi de maladies sexuellement transmissibles.

J'aimerais vous dire, Monsieur le président, chers collègues ainsi que le Conseil administratif, qu'en tant que Conseil municipal d'une ville-centre, d'une ville sociale et solidaire – puisque c'est ainsi que se profile la Ville de Genève, et elle a raison – nous nous devons de nous mobiliser aussi largement que possible avec d'autres. Nous avons parlé d'une motion au Grand Conseil, nous avons parlé d'une pétition qui a été déposée avec plus de 1000 signatures par les associations féminines. C'est extrêmement important qu'en tant que ville-centre on manifeste notre soutien à l'égard de ce planning familial. Pour celles et ceux qui fréquentent des adolescents et des adolescentes, il est en effet d'une utilité extrêmement importante dans le réseau psycho-social qui a été construit à travers le canton. Ce service existe tout de même depuis plus de quarante-cinq ans. Il a aussi été soutenu par de nombreux conseillers d'Etat, dont M. Segond.

Or, diminuer l'effectif, comme le souhaiterait le fameux plan d'économies à l'Hôpital cantonal, mettrait à néant les prestations de ce service. Que voulez-vous faire lorsque l'on ampute un pareil service qui dispense plus de 3000 consultations par année, des consultations d'urgence qui démontrent une très grande disponibilité à l'égard de la population? Comment voulez-vous qu'avec un effectif réduit ce service puisse continuer à accomplir sa mission? Avec le démantèlement de ce service, de cette offre extrêmement importante sur notre canton, on assisterait, évidemment, à une augmentation des cas de grossesses précoces, de difficultés conjugales et familiales et de maladies sexuellement transmissibles. Il y aurait une recrudescence de ces problématiques-là, et chacun sait que le coût de la santé et le coût social occasionnés par la diminution de ces prestations seraient, au bout du compte, bien plus importants. Il est donc nécessaire que nous nous indignions face à la diminution des effectifs afin de maintenir un lieu qui offre une accessibilité rapide et, surtout, la gratuité de ses prestations dans tous les domaines que nous avons relevés tout à l'heure.

M. Eric Bertinat (UDC). Je ferai la même remarque que précédemment. Finalement, ce parlement, c'est une chambre d'écho de ce que l'on fait au Grand Conseil... Ici, visiblement, certaines dames se sentent frustrées de ne pas avoir pu déposer cette motion au Grand Conseil, alors elles le font ici. (*Remarques.*) Vous voulez quoi? Laisser une trace dans le *Mémorial*? Le Grand Conseil a décidé par 77 oui et 3 abstentions de ne plus toucher au planning familial. Il ne sera pas touché...

M^{me} Salika Wenger (EàG). Cette année!

M. Eric Bertinat. Cette année parce qu'on vote le budget 2013, Madame Wenger! Nous sommes en train de perdre beaucoup de temps...

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Bertinat!

M. Eric Bertinat. ...pour quelque chose qui n'apporte rien alors que nous avons trente sujets qui sont urgents dans notre ordre du jour! Chères Mesdames qui voulez intervenir les unes après les autres, vous faites juste bombance sur un sujet qui n'a pas lieu d'être. Vous nous faites perdre du temps!

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le planning familial est bien entendu une structure tout à fait indispensable. Le Parti démocrate-chrétien y est attaché tout comme il est attaché au développement de la politique familiale; en témoigne le dépôt récent de deux initiatives.

Cela dit, je rejoins les propos de M. Bertinat. Je crois que notre Conseil municipal serait bien inspiré de traiter des urgences qui, d'une part, sont réelles et qui, d'autre part, relèvent de notre compétence. En l'occurrence les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ne relèvent pas de la compétence de la Ville, puisque c'est un établissement public autonome qui reçoit une subvention cantonale de l'ordre de 850 millions. Or, je constate qu'Ensemble à gauche, qui n'est pas représenté au Grand Conseil, souhaite à chaque fois faire les mêmes débats au Conseil municipal. Si on continue comme cela jusqu'en octobre 2013, franchement, on ne va pas s'en sortir!

La deuxième chose – et c'est peut-être le plus important – c'est que les HUG ont rappelé pas plus tard que la semaine dernière dans un communiqué de presse qu'il n'était absolument pas question de toucher au planning familial, ni à ses

effectifs ni à ses prestations. Le Conseil d'Etat a rappelé lors de la séance plénière du Grand Conseil qu'il était particulièrement attaché à cette structure et qu'il n'entendait absolument pas la remettre en cause, bien que des efforts financiers soient demandés aux HUG pour ces prochaines années. Madame Wenger, si vous vous étiez renseignée, vous sauriez...

Le président. Adressez-vous au président, Madame!

M^{me} Marie Barbey. Oui, Monsieur le président, excusez-moi... Si M^{me} Wenger s'était renseignée, elle saurait que cette prestation du planning familial est comprise dans le contrat de prestations qui lie les HUG à l'Etat. Ce contrat de prestations a lieu de 2012 à 2016. Il est accompagné d'une loi qui a été votée pas plus tard qu'en juin par les députés du Grand Conseil. Oui, le planning familial est important. Renvoyons directement cette motion au Conseil administratif, mais, «de grâce», comme dirait M^{me} Wenger, ne refaisons pas systématiquement les débats qui sont déjà faits au Grand Conseil!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux difficilement contredire M^{me} Barbey, qui a bien expliqué la situation, puisque le Grand Conseil a voté à l'unanimité moins trois abstentions la motion qui a été proposée il y a une semaine. C'est un peu difficile d'aller à l'encontre de votre intention, Madame Wenger et les autres signataires de cette motion. Evidemment que nous voulons que le planning familial soit maintenu! Evidemment que nous voulons que ses prestations soient maintenues! C'est absolument important. En revanche, il n'y a pas vraiment d'urgence à traiter de cela maintenant. Que l'intention soit montrée, c'est très bien; nous la saluons et nous la respectons.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous faisons nôtres les propos de M^{me} Barbey, auxquels nous adhérons à 100%, et je rajouterai que la position du Parti libéral-radical a été brillamment défendue au Grand Conseil par Nathalie Fontanet pour soutenir le planning familial. Donc, je m'arrêterai là.

M. Alberto Velasco (S). Je voudrais juste ajouter, eu égard au discours de mon collègue Bertinat, que nous, les hommes, pourrions quand même être solidaires vis-à-vis de cet aspect-là de la vie sociale de notre canton et de notre ville.

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

Je souhaite donc que nous votions à l'unanimité cette motion pour la renvoyer au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 60 oui contre 2 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour garantir l'existence et l'efficacité du planning familial, service indispensable pour toutes les familles, les femmes et les jeunes de Genève en termes d'information, de planning familial et de santé sexuelle;
- rappeler l'obligation fédérale incombant aux Cantons et donc à l'Etat de Genève d'instituer des centres de consultation dans lesquels les femmes ont accès à une information gratuite, des consultations gratuites d'aide en cas de grossesse et des diagnostics prénataux;
- intervenir auprès du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève, afin qu'ils maintiennent toutes les forces de travail actuelles au service du planning familial afin d'en garantir les missions.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Projet de délibération du 20 novembre 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Christo Ivanov, Alberto Velasco et M^{me} Marie Barbey: «Passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc: pour un projet sans opposition et à un prix raisonnable» (PRD-56)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur de la construction d'une passerelle cycliste accolée au pont du Mont-Blanc (motions M-979, M-828, M-391);

¹ Annoncé et motion d'ordonnement, 2802.

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

- la décision de la Confédération de retenir la passerelle cycliste du pont du Mont-Blanc dans le cadre du projet d'agglomération I et de la financer à hauteur de 40%;
- la nécessité de débiter impérativement ces travaux avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- que la Ville devra prochainement effectuer la réfection du pont du Mont-Blanc;
- que le Conseil municipal avait déjà refusé, il y a huit ans, un autre projet à 20 millions de francs, considérant le prix comme excessif;
- que le prix estimé du projet lauréat du concours lancé par la Ville de Genève avoisinerait les 40 millions de francs;
- que l'emprise de ce projet nécessite le déplacement des débarcadères de la Compagnie générale de navigation pour un coût supplémentaire d'environ 3 millions de francs;
- que l'impact important de ce projet dans le site protégé de la rade suscitera de nombreuses oppositions;
- que le Conseil municipal n'a pas été consulté sur l'étude de ce nouveau projet;
- la nécessité d'agir au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le projet lauréat du concours pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc est abandonné.

Art. 2. – Le Conseil administratif présente au Conseil municipal, dans un délai de trois mois, un nouveau projet dont le coût total prévu ne dépasse pas 15 millions de francs, avant financement fédéral.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). En préambule, je voudrais quand même regretter l'absence de M. Pagni, qui savait que cet objet serait traité maintenant et qui,

malgré tout, est absent. Nous aurions pu avoir des informations qui auraient pu nous...

Le président. M. Pagani est à la Cité des métiers...

M. Mathias Buschbeck. J'entends bien, j'entends bien. Il y a toujours mieux à faire qu'à être au Conseil municipal...

Je vais refaire un peu l'historique de ce projet. Voilà plus de dix ans, une première motion avait été déposée devant ce Conseil municipal. Elle demandait de créer une passerelle piétonne le long du pont du Mont-Blanc pour compléter l'itinéraire cyclable, qui s'appelait le U cyclable, puisqu'il faisait le U de la rade. Et il est vrai que ce maillon indispensable à la circulation cycliste manquait sur le pont du Mont-Blanc. L'idée avait donc été de faire une passerelle.

Une première proposition nous avait été faite en 2005, je crois, par le magistrat Ferrazzino. Nous avons voté le crédit d'étude de 2 millions de francs en demandant au Conseil administratif d'être bien attentif au prix final et nous lui avons dit – en nous fiant à la règle du fois dix par rapport au crédit d'étude – que nous refuserions un crédit de réalisation qui avoisinerait les 20 millions de francs. Nous avons donc demandé il y a huit ans déjà que le crédit de réalisation de cette passerelle ne dépasse pas les 20 millions.

Entre temps, le projet a été déposé à Berne dans le cadre du projet d'agglomération. Il s'agit de ces projets financés par Berne pour faciliter la mobilité dans les agglomérations. Le projet a donc été déposé à Berne il y a six ans où il a été avalisé, puis, il y a deux ans, il a obtenu un financement fédéral. Tous les autres projets qui étaient dans ce projet d'agglomération I – comme il s'appelait – attendaient juste la date butoir, le jour du vote des Chambres fédérales, pour commencer les travaux. Tous les projets étaient prêts dans tous les cantons, sauf un projet, celui-là, puisqu'on n'avait même pas commencé à élaborer le premier crédit d'étude.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir rappelé au magistrat qu'il devait le faire, puisque pas moins de trois motions ont été votées par ce Conseil municipal à de très larges majorités, avec des origines diverses, parfois par les Verts, parfois par les démocrates-chrétiens. Ces textes ont été déposés pour qu'on avance rapidement sur ce projet, puisque, pour qu'il puisse être financé par Berne, les travaux devaient impérativement avoir commencé avant le 1^{er} janvier 2014.

M. Pagani a dit: «Oui, j'avance, oui, j'avance!», et cela fait six ans qu'il dit «oui, j'avance!» mais qu'on ne voit pas grand-chose... Jusqu'à ce qu'il propose

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

un concours, qui a été réalisé l'année passée, mais dont, malheureusement, le projet primé est celui qui a le plus gros impact, notamment sur le plan financier, puisque le prix estimé de la passerelle primée est de 40 millions. Alors, je vois que le Conseil administratif nous écoute... Quand on lui dit que 20 millions c'est trop cher, il nous propose une passerelle à 40 millions! C'est une façon intéressante de réduire les coûts que de les doubler! Et s'il n'y avait que ce problème, ce ne serait rien! Il y a le problème du coût et il y a aussi le problème des débarcadères de la Compagnie générale de navigation (CGN), qui devront être déplacés de part et d'autre des deux rives. Cela entraînera un coût supplémentaire de quelques millions. Et n'oublions pas que nous sommes dans le site protégé de la rade. Or, l'énorme passerelle prévue – qui a un impact visuel énorme – ne manquera pas de susciter de multiples oppositions qui ont toutes les chances d'aboutir, de sorte que ce projet sera repoussé à des délais qui ne permettront plus le financement fédéral. Ce serait une *Genferei* de plus dont on ne serait pas fier, alors que cela fait plusieurs années que nous demandons au magistrat d'avancer sur cette proposition.

Pour toutes ces raisons, les signataires de ce projet de délibération – il y a presque tous les groupes – demandent que le Conseil administratif renonce à ce projet-là, qu'il prenne un projet qui tienne davantage compte des besoins des cyclistes et des piétons qui devront utiliser cette passerelle, car nous avons là plus l'impression qu'on a visé le geste architectural que le fait d'avoir un projet favorable aux finances municipales et à la mobilité. On sait que les investissements seront réduits ces prochaines années. Aujourd'hui, on ne peut plus se permettre de faire des projets somptuaires à 40 millions. Nous savons tous également que le pont du Mont-Blanc commence à être en mauvais état, que bientôt il sera en piteux état et qu'il devra faire l'objet de travaux d'urgence. Je regrette, d'ailleurs, que cela ne figure que dans les projets non planifiés dans le plan financier d'investissement, et c'est pourquoi je pense qu'on devrait rapidement arriver avec une proposition de rénovation de ce pont.

Bref, nous vous demandons d'accepter ce projet de délibération qui demande deux choses. La première, c'est d'abandonner le projet primé, puisqu'on ne pourra pas le réaliser tel qu'il a été présenté au concours, vu toutes les contraintes que j'ai évoquées. La deuxième, c'est de réaliser un projet moins cher – il y en avait dans le concours – d'abord pour être plus agréable à nos finances municipales et pour être plus facilement réalisable, c'est-à-dire que sa réalisation n'entraîne pas l'opposition de toutes les associations qui ne manqueront pas, dans le cas contraire, de s'y opposer.

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien avait effectivement déposé en été 2011 une

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

motion qui demandait au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour ne pas se priver des fonds fédéraux de l'ordre de 5 millions prévus pour la construction de cette passerelle. Malheureusement, un an plus tard, malgré ce fameux concours lancé par la Ville, on se retrouve quasiment à la case départ, puisque cette dernière n'a pas été capable d'intégrer dans le cahier des charges les remarques qu'avaient émises la CGN et l'Etat. C'est quand même un comble d'avoir fait travailler 50 bureaux d'architectes et d'ingénieurs sur la base d'un concours qui était biaisé dès le départ parce qu'il ne prenait pas en compte certaines des remarques! Franchement, si la Ville avait voulu faire échouer un projet, elle ne s'y serait pas prise autrement...

Aujourd'hui, l'horloge tourne dangereusement, car, comme l'a dit M. Buschbeck, nous avons jusqu'en 2014 pour démarrer ces travaux. Ce que demande ce Conseil municipal, en tout cas le Parti démocrate-chrétien, c'est que M. Paganì cesse de présenter des projets cinq étoiles. Je crois que le temps de la folie des grandeurs est maintenant terminé. Ce que nous voulons, c'est un projet raisonnable qui puisse démarrer dans les temps et qui permette aux cyclistes et aux piétons de franchir cet axe principal en toute sécurité.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont déjà été dites sur cette passerelle... Un projet farmineux, effectivement. Le mot a été utilisé, et il n'est pas faible. Je pense qu'il n'est pas utile d'investir 40 millions pour une passerelle qui, de surcroît, empêcherait les bateaux de la CGN de manœuvrer correctement. Effectivement, le temps presse. Nous avons besoin d'une passerelle parce que ceux qui traversent le pont du Mont-Blanc de temps en temps, et je pense spécifiquement aux familles qui utilisent par exemple des poussettes, se font bousculer de tous les côtés par les vélos qui veulent passer également. Et on sait très bien que le vélo aura de la peine à circuler sur les voies routières, où le trafic est assez dense. Une passerelle, oui, une passerelle urgemment, oui, mais une passerelle modeste avec un prix raisonnable! C'est ce que nous vous demandons.

M. Christo Ivanov (UDC). Etant cosignataire, l'Union démocratique du centre soutiendra bien évidemment ce projet de délibération. Je tiens juste à relever que la manne fédérale est à hauteur de 40%. Il me paraîtrait donc plus qu'important que nous le votions ce soir afin d'aller de l'avant et de ne pas rater la manne fédérale.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 53 oui contre 8 non (1 abstention).

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

M. Vincent Subilia (LR). Je prends très brièvement la parole pour indiquer que le Parti libéral-radical s'associe pleinement au projet de délibération qui a été déposé et qu'il salue le discours pragmatique de ses auteurs. Nous relevons deux points essentiels qui ont été mentionnés par les préopinants, d'une part la nécessité d'agir urgemment de façon à bénéficier de la manne fédérale, d'autre part la nécessité de mettre un terme à des projets pharaoniques qui plus est peu praticables – ainsi que la presse s'en est fait l'écho – en optant pour une solution efficace qui permette de satisfaire tout un chacun dans des délais raisonnables. Il s'agit d'agir.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, les socialistes sont signataires de ce projet de délibération et le soutiendront évidemment. Il y a manifestement un intérêt, une certaine urgence à ce que cette passerelle soit réalisée pour les raisons qui ont été évoquées, notamment pour ne pas manquer les financements fédéraux. Si nous ne sommes pas partisans de freiner les investissements, surtout dans un moment où la crise guette, nous voulons quand même choisir ces investissements. Or, il est étonnant en effet qu'après avoir refusé un crédit de 20 millions on nous présente un autre crédit de 40 millions.

Nous voulons mettre l'accent sur l'aspect fonctionnel de cette passerelle, qui est important pour la mobilité douce, et non pas sur des dépenses qui semblent exagérées. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce projet de délibération. Nous souhaitons que le Conseil administratif revienne avec une proposition plus raisonnable et c'est pourquoi, pour ne pas faire traîner les choses, nous soutenons également la discussion immédiate.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je prends la parole au nom du groupe Ensemble à gauche. Nous refuserons ce projet de délibération. Effectivement, certaines données, certaines informations ont été énoncées par M. Buschbeck. Des demandes répétées ont été formulées par le Conseil municipal en faveur d'une prise en compte de la mobilité douce sur le pont du Mont-Blanc où il y a effectivement des problèmes de sécurité, et pour les piétons et pour les cyclistes. Je crois même que des signataires de notre groupe se sont joints à ces demandes. (*Remarques.*) Alors, M. Gauthier a retiré sa signature depuis. Effectivement, il s'agit de ne pas rater la manne fédérale... mais le magistrat est revenu, alors il pourra nous parler de ce projet.

Moi, j'ai envie de prendre les considérants de ce projet de délibération parce qu'il y en a certains avec lesquels notre groupe est d'accord. Effectivement, il y a eu des demandes répétées pour la construction d'une passerelle cycliste acco-

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

lée au pont du Mont-Blanc. Effectivement, si nous souhaitons cette passerelle cycliste, il serait complètement stupide de la part de ce Conseil de rater la manne fédérale et, dans cette optique, il faut effectivement que nous demandions à M. Pagani – mais je crois qu’il sait parfaitement ce qu’il doit faire – de nous soumettre cette proposition du Conseil administratif au plus vite afin que les travaux puissent commencer avant la date fatidique de 2014.

Nous savons également que nous devons prochainement faire des travaux sur le pont du Mont-Blanc et nous savons aussi que nous avons refusé il y a quelques années un projet à 20 millions de francs parce que nous considérions que ce prix était excessif pour la passerelle.

Par contre, je suis très étonnée parce qu’on veut faire une passerelle – la Ville, c’est son rôle aussi, fait des concours – mais qu’au moment où il y a un lauréat on dit: «Non, ne prenez pas le lauréat, faites un sous-projet.» Moi, je suis d’autant plus étonnée que je crois me souvenir, s’agissant du concours de la Nouvelle Comédie, d’avoir entendu M. Wisard instamment presser le Conseil administratif de prendre le projet lauréat «pour une fois, s’il vous plaît» et de ne pas faire un sous-projet. Cela, je m’en souviens très bien. Là, on nous dit de prendre un projet en dessous, le projet lauréat étant beaucoup trop cher, alors j’ai un peu envie de ricaner...

Moi, j’aimerais savoir sur quoi nous discutons ce soir. Certaines personnes sont allées voir le projet lauréat. Il y a même des personnes qui proposent de voter sur le siège. Mais sur quoi votons-nous? Nous n’avons pas reçu de proposition du Conseil administratif. Je pense que si nous arrivons à une somme de 40 millions de francs, c’est qu’il y a certaines contraintes techniques d’ordre sécuritaire qui ont dû être prises en compte et qui expliquent qu’on arrive, effectivement, à une certaine somme. Et, de toute façon, nous ne pourrions juger que sur pièce! Alors, moi, je trouve un peu ahurissant qu’on demande tout bonnement ce soir de ne pas prendre le projet lauréat, de venir nous présenter un petit projet à 15 millions et de faire une passerelle qui sera emblématique pour la mobilité douce.

Eh bien, poussons le bouchon un peu plus loin, Mesdames et Messieurs! Et si nous disions que 15 millions c’est même trop cher? Si nous demandions au Conseil administratif de nous amener – certains l’ont fait – une solution efficace qui soit en accord avec les normes visuelles en vigueur et qui soit favorable aux finances municipales, comme M. Buschbeck l’a souligné? Est-ce que ce projet existe? Eh bien, oui, Mesdames et Messieurs, ce projet existe. Il existe un projet qui coûterait à la Ville 1,5 million, et la Ville pourrait en plus bénéficier de l’apport d’un donateur privé à hauteur de 4 millions. Figurez-vous que M. Pagani, le conseiller administratif en charge du département des constructions et de l’aménagement, a mis en œuvre un projet il y a trois ans et demi déjà, qui est bloqué depuis au Conseil d’Etat... (*Exclamations.*) Eh oui! Il est bloqué depuis tout ce

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

temps. Alors M. Pagani est docile, il écoute les conseillers municipaux... (*exclamations*) ...et comme une majorité du Conseil municipal a souhaité une passerelle, eh bien, il a fait un projet de passerelle!

De quoi s'agit-il donc ce soir? Vous voulez une passerelle, mais pas cher; en même temps, vous ne savez pas pourquoi la passerelle du lauréat coûte 40 millions, mais vous ne prenez pas la peine de juger sur pièce! En fin de compte, vous nous faites tout d'un coup voter 15 millions à la louche! Peut-être qu'un spécialiste dans la salle pourra nous dire sur quoi il se base en prenant ce montant comme référence...

Nous, nous serons sages. Nous attendrons la proposition du Conseil administratif et nous refuserons ce projet de délibération en bloc... mais peut-être que quelqu'un, ici, aura envie d'amender ce projet de délibération et de demander au Conseil administratif de venir avec ce plan B qui coûterait 1,5 million à la Ville et pas un denier de plus. Il s'agit là d'un redimensionnement du pont du Mont-Blanc. On déplacerait les lignes de circulation, on ferait une piste cyclable dans les normes de sécurité en vigueur. Ce serait peut-être un plan B...

Le président. Merci de terminer, Madame!

M^{me} Maria Pérez. ...qui serait tout aussi emblématique pour la Ville de Genève qu'une passerelle, puisqu'en fin de compte il permettrait à la mobilité douce de se réapproprier ce pont qui, aujourd'hui, effectivement, est dédié entièrement à la baignole.

Le président. Je tiens à saluer à la tribune M^{me} la députée Lydia Schneider Hausser, ainsi que M. le député Roberto Brogini, ancien président de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (LR). J'entends ce soir certaines personnes s'étonner du montant des concours. Alors je pense que nous pouvons être étonnés! Mais quelqu'un est-il allé regarder les cahiers des charges des concours? Nous avons déjà appris, quand on est venu nous présenter le crédit du Musée d'art et d'histoire, qu'il n'y avait pas de montant maximum. Dans le cahier des charges, il n'est pas dit que le projet *ne doit pas* dépasser 15 millions. Il n'y a pas de montant, Mesdames et Messieurs! Cela veut dire que si je suis architecte, cela me paraît tout à fait normal! Je me fais plaisir, je fais un très beau projet. Mais il y a un moment donné, Mesdames et Messieurs, où on ne peut plus travailler comme cela!

Si on veut faire des économies – et je pense que n'importe quelle ville du monde doit faire cela – à partir du moment où le Conseil municipal dit qu'il ne faut pas dépasser 20 millions, je pense qu'il doit y avoir dans le cahier des charges du concours une mention qui stipule que l'enveloppe globale est de 20 millions. Cela veut dire que l'architecte pourra peut-être se faire plaisir, mais pas totalement comme il veut! Il me semble que ce serait gérer un peu mieux les deniers publics plutôt que de se retrouver certes avec de très beaux projets, mais qui poseront après des problèmes financiers, puisque nous aurons de la peine à assumer les montants gigantesques, pharaoniques qu'ils occasionnent. Avant, c'était peut-être possible; maintenant, cela me paraît moins possible.

Il faudra donc peut-être un jour que ce Conseil municipal regarde de plus près les façons dont sont faits les cahiers des charges des concours. C'est pour cela que j'espère que vous réserverez un bon accueil à une motion qui sera déposée ce soir, où nous demandons à être associés, non pas à l'établissement des cahiers des charges, mais au jury du concours. Nous voudrions que ce législatif se trouve aussi parmi ceux qui jugent les concours. Mesdames et Messieurs, cela se fait ailleurs, cela peut se faire ici. On est peut-être reconnu dans le monde, on n'arrête pas de nous dire que les concours que fait la Ville de Genève sont reconnus à gauche et à droite, très loin dans le monde, d'accord, c'est une très bonne chose, mais je pense qu'on ne peut plus se permettre maintenant de faire n'importe quoi à n'importe quel prix. Donc, oui aux concours, mais sous certaines conditions!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais quand même rendre hommage à M^{me} Pérez, qui est obligée aujourd'hui de défendre le projet de M. Pagani. Et je pense que c'est parfois un peu difficile, comme aujourd'hui, car le magistrat a poussé jusqu'au bout cette proposition de faire un marquage sur le pont du Mont-Blanc pour faire des pistes cyclables de 90 cm de large, je crois, c'est-à-dire de réduire encore les voies de circulation qui sont déjà serrées. Je vous invite à passer entre deux camions sur le pont du Mont-Blanc avec une piste cyclable de 90 cm et on verra ce qu'il reste du cycliste qui est au milieu...

Bref, tout ça c'est bien dommage, car depuis le temps que ce projet est dans le pipeline nous devrions effectivement déjà avoir une proposition! Et c'est tout le problème qu'a soulevé M^{me} Pérez: sur quoi discute-t-on aujourd'hui? Eh bien, on ne peut pas discuter de ce projet, puisqu'on ne nous a pas plus que cela présenté le crédit d'étude! Et nous serons obligés, si on reste sur ce projet-ci, de le voter sur le siège au moment où vous nous le présenterez, c'est-à-dire dans le courant de l'hiver ou du printemps, faute de quoi on n'aura pas de financement fédéral!

Alors, nous, nous prenons nos responsabilités. Nous disons que c'est aujourd'hui que l'on doit changer de projet, car si l'on attend votre proposition

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

qui doit arriver dans le courant de l'année prochaine, on n'aura plus la possibilité de changer de projet, et ce sera cela ou rien pour avoir le financement fédéral. Aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. Si nous voulons un autre projet – et nous pensons que le seul projet qui soit viable c'est un autre que celui-là – nous sommes obligés de changer de projet, et c'est pour cela que nous demandons de faire un projet à 15 millions de francs maximum.

Pourquoi 15 millions? Pourquoi pas 10? Pourquoi pas 20? Il y a une raison fort simple. Le spécialiste, ce n'est pas moi. Le spécialiste, en l'occurrence, c'est la Confédération. La Confédération a dit qu'elle finançait le projet à hauteur de 40% pour un maximum de 15 millions de francs. Ces 15 millions ne tombent donc pas du ciel! C'est un chiffre donné par la Confédération pour financer cette infrastructure. Et c'était ce à quoi on devait de toute façon arriver, puisque, si nous avons dit il y a quelques années que 20 millions c'était trop cher, c'était effectivement pour arriver à quelque chose comme 15 millions au maximum. Alors ce n'est pas 15 millions à la louche! C'est maximum 15 millions. Si le Conseil administratif arrive à nous sortir un projet à 12, 11, voire à 10 millions, je pense que l'ensemble du Conseil municipal le remerciera.

Le but, ce n'est pas de savoir si la barrière sera dorée, c'est qu'il y ait assez de largeur pour que les piétons et les cyclistes ne se dérangent plus sur le pont du Mont-Blanc, que cet axe primordial pour la circulation cycliste existe entre la rive droite et la rive gauche, et que les piétons qui profitent du panorama de la rade puissent le faire sans se faire slalomer par des cyclistes qui passent à droite et à gauche. Bref, c'est un projet de mobilité que nous voulons, un projet de mobilité léger, et pour cela, je pense que 15 millions c'est amplement suffisant!

M. Christo Ivanov (UDC). J'aimerais dire à M^{me} Pérez qu'elle n'a pas tout à fait bien lu l'article 2 du projet de délibération, puisque, quand elle dit que le coût total ne dépasse pas 15 millions, elle n'a pas bien lu la fin de la phrase qui précise «avant financement fédéral». Par conséquent, si on ajoute 40% à 15 millions – cela fait 6 millions de plus – on se trouve à 21 millions.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je tiens simplement à rappeler que le Touring Club Suisse (TCS), qui connaît quand même assez bien le sujet et qui se préoccupe des problèmes de circulation, a proposé il y a plus de deux ans des solutions de passerelles autonomes tout à fait envisageables, à savoir une passerelle piétonne de 4,5 m de large et une passerelle cycliste de 3 m de large. Cela respecterait totalement l'infrastructure du pont, ce serait peu coûteux, pratique et facile à mettre en œuvre. Je pense donc qu'il serait peut-être temps de consulter les personnes qui se sont vraiment penchées sur le sujet en essayant de trouver des solu-

tions praticables, financièrement acceptables et surtout réalisables rapidement. Je présume que notre magistrat favori s'empressera de prendre contact avec le TCS ou ira au moins consulter son site pour s'inspirer des bonnes idées.

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si le Mouvement citoyens genevois soutient cet objet, c'est pour une raison toute simple, c'est que nous sommes favorables à ce que le pont des Bergues revienne aux automobiles. (*Exclamations.*) Comme vous le savez sans doute, depuis plusieurs années, le pont des Bergues est fermé à la circulation automobile, ce qui, finalement, était une solution bancale, puisqu'on voit que les cyclistes préfèrent utiliser le pont du Mont-Blanc, ou les trottoirs – bien qu'ils y soient interdits – où ils occasionnent même régulièrement des accidents. Par conséquent, le message que nous adressons ce soir au Conseil municipal et aux citoyens de la ville, du canton et d'ailleurs, c'est que nous voulons – et nous exigerons dans la discussion sur cet objet – que le pont des Bergues soit rouvert à la circulation automobile.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais rappeler à M. Denis Menoud que nous sommes propriétaires de tous les ponts de la ville et que, contrairement à ce qu'on imagine, il y en a plus de soixante. Vous n'étiez pas sur ces bancs à ce moment-là, mais la rénovation du pont de la Machine a coûté 15 millions, je crois. Et rénover le pont des Bergues pour refaire passer les voitures, c'est quasiment le démolir et le reconstruire. (*Exclamations.*) Moi, je ne suis pas ingénieur. Si vous l'êtes, alors vous irez sonder ce pont pour établir un diagnostic, puis vous reviendrez pour dire que les ingénieurs qui ont expertisé ce pont se sont trompés, qu'on peut y faire passer les voitures, qu'il n'y a pas de problèmes... Et c'est d'ailleurs pour cela que le Canton a choisi, en collaboration avec la Ville, de seulement y faire passer les piétons et les cyclistes...

Cela étant, Mesdames et Messieurs, c'est un dossier extrêmement délicat. Délicat, parce que beaucoup de symboles sont en jeu dans cette affaire. Comme vous l'avez constaté, plusieurs personnes du corps électoral se sont déjà exprimées dans la presse contre cette passerelle, par le biais de courriers de lecteurs assez acerbes, en argumentant que d'autres circuits étaient destinés aux cyclistes, notamment au pont des Bergues.

Pour ma part, j'ai eu au départ une démarche extrêmement pragmatique. Je me suis dit que la passerelle nous coûterait extrêmement cher du fait de la nécessité de l'accrocher de chaque côté des quais. D'ailleurs, il n'y a pas besoin d'être un expert pour comprendre que, si on met une passerelle, on doit déplacer les

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

amarrages des bateaux de la CGN, et que cela pose de gros problèmes techniques. J'ai donc fait élaborer avec mes services un projet qui coûtait 1,5 million, comme l'a dit M^{me} Pérez avec ses mots à elle. Il consistait à réduire de quelques centimètres les présélections du pont, qui sont largement dimensionnées, et surtout à enlever ces protections d'autoroute exécrables, puisque cela nous permettrait de gagner 50 à 60 cm en tout cas.

Le projet existe, je l'ai vu, il est faisable, et même plus que cela, puisque nous avons une généreuse donatrice qui a trouvé, en se promenant au bord du lac, que le pont du Mont-Blanc, objet emblématique comme le jet d'eau, n'était pas du tout digne de notre République. Et c'est pourquoi elle nous a proposé de mettre 4,5 millions sur la table pour nous aider à rénover l'ensemble du pont.

J'ai proposé ce projet à la Direction générale de la mobilité. M. Cramer, qui était alors aux affaires, avait vu cela d'un bon œil, puisqu'il m'a encouragé à le déposer pour finir le U piéton... (*Brouhaha.*) Si vous voulez faire le débat de commission ici, moi, je le fais, je vous donne les informations que j'aurais pu vous donner en commission... Cela prend un peu plus de temps, je m'en excuse auprès de vous. J'ai donc déposé ce projet. Sur ce est arrivée M^{me} Künzler qui a dit: «Non, je bloque tout cela. Nous allons d'abord mettre le bus en site propre et après on reverra les choses.» Bon, d'accord. Elle a mis le bus en site propre, mais elle n'a pas revu les choses. Et, ici, certains d'entre vous ont exigé, par une motion, je crois, que l'on étudie et que l'on mette en route cette fameuse passerelle cycliste et piétonne pour mettre un objet emblématique face à cette fameuse traversée de la rade, pour contrebalancer cet objet symbolique pour d'autres raisons que tout le monde espère et que personne ne voit jamais venir... (*Remarques.*) Enfin que certains espèrent depuis des années...

Je veux bien. J'ai donc mis en route ce processus de concours. Plusieurs personnes sont arrivées en disant qu'il ne fallait pas prendre le premier prix parce qu'il respecte ou qu'il ne respecte pas – c'est selon – les contingences de la CGN. Il faut que ce pont soit résistant au cas où un bateau, tous les trente ans ou quarante ans, viendrait une fois à le heurter. Et puis il faut pouvoir faire passer les ambulances pour aller chercher quelqu'un qui viendrait à défaillir au milieu du pont, et ainsi de suite. Alors, effectivement, les coûts augmentent, puisque nous avons toute une série de conditions de sécurité et de faisabilité importantes à respecter.

Monsieur Dossan, vous dites qu'il faut fixer un montant maximum aux candidats lauréats. Je veux bien, sauf que les processus SIA internationaux que vous avez votés, Mesdames et Messieurs, prévoient un certain nombre de conditions qui doivent être respectées, et notamment celle de mettre un prix de référence sur l'appel d'offres. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus avantageux ou, en tout cas, de plus respectueux des processus AIMP que vos groupes parlementaires

ont fait voter. J'y étais opposé quand j'étais député. Toujours est-il qu'on est dans cette situation.

Par conséquent, vous pouvez bien voter ce projet de délibération. Je reviendrai avec le projet qui est dans mes tiroirs. Je vous présenterai un projet à 1,5 million avec 4,5 millions de rentrées qui sont gratuites pour la Ville. C'est ce que je ferai parce que, techniquement, je n'ai pas le financement pour relancer une procédure visant à fournir un pont à 15 millions. Et j'aimerais aussi demander à celles et ceux qui s'érigent en architectes et en ingénieurs de simplement faire une règle de trois et d'aller compter le nombre de mètres que nous avons mis pour la passerelle de Sécheron. Vous aviez voté 12 millions... Non, pardon, quand je suis arrivé ici, c'était 12 millions, et je me suis battu pour faire descendre ce montant à 10 millions. Trois ans après, rien n'était fait et vous avez voté cette passerelle à 16 millions. Il n'y avait pas moyen de faire autrement. En fait, nous avons dépouillé cette passerelle de tout parce que, si nous n'avions pas fait en sorte de tenir les budgets que vous aviez votés, elle aurait coûté 22 millions.

Alors, allez mesurer la passerelle de Sécheron qui est quasiment finie, faites une règle de trois avec la distance qu'il va falloir couvrir entre les deux berges du pont du Mont-Blanc et vous vous apercevrez que les 30 millions que nous proposons sont tout à fait normaux, Mesdames et Messieurs. Maintenant, si certains veulent jouer à ce petit jeu et demander qu'on revoie tout, de choisir les lauréats des concours ou de ne pas respecter les procédures internationales AIMP et SIA que tout le monde a choisies, qu'ils prennent leurs responsabilités. En tout cas, moi, jusqu'à maintenant, j'ai le sentiment d'avoir rétabli la confiance avec vous, avec le milieu des architectes, des ingénieurs et avec les petites et moyennes entreprises qui profitent des travaux et des investissements. Je m'en tiendrai à maintenir cette confiance.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je m'excuse de prendre la parole après le magistrat; je sais que cela ne se fait pas, mais vu ce que j'ai entendu, je pense qu'il est indispensable pour la suite des travaux que les choses soient un peu clarifiées. Je crois, Monsieur Pagani, qu'on vous prend un petit peu la main dans le sac! Cela fait maintenant six ans que le Conseil municipal, vous envoie régulièrement... (*Remarques.*)

Le président. Ah, la main dans le sac, c'est une expression qui peut être acceptable! Poursuivez, Monsieur Buschbeck!

Une voix. C'est une expression populaire!

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

M. Mathias Buschbeck. Je voulais le dire gentiment, mais je peux le dire plus méchamment si vous le voulez... Cela fait maintenant dix ans que le Conseil municipal vous demande de construire cette passerelle accolée au pont du Mont-Blanc. Cela fait maintenant six ans que chaque fois que l'on vous envoie ce message, souvent à l'unanimité de ce Conseil, vous nous répondez: «On va vous faire un marquage à 1,5 million.» Vous nous avez dit que vous respectiez les décisions du Conseil municipal et que vous les appliquiez. Eh bien, nous avons un parfait contre-exemple aujourd'hui. Nous vous le disons – mais nous vous l'avons dit hier, nous vous l'avons dit il y a un an, il y a trois ans et il y a six ans – nous ne voulons pas de votre marquage sur le pont du Mont-Blanc! Nous voulons la passerelle financée par la Confédération. Nous vous l'avons dit maintes et maintes fois. Ce soir, vous nous répétez quoi?: «Je reviendrai en commission avec mon marquage à 1,5 million.» Vous ne respectez pas les décisions de ce Conseil municipal.

Nous avons un projet de délibération qui est contraignant et qui vous demande de venir en commission et devant ce Conseil municipal avec un projet à 15 millions pour faire cette passerelle. J'espère que, cette fois, vous accepterez cette décision du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, maire. Ecoutez, Monsieur le président, une fois de plus, dire «la main dans le sac»... De quoi, la main dans le sac? C'est une prise de position soi-disant populaire, mais je suis désolé, moi, je défends ici les intérêts de la population. J'essaie de faire avancer les projets. (*Exclamations.*) Vous pouvez faire du forcing. De toute façon, ce projet de délibération n'a ni queue ni tête. Vous le savez très bien, à moins d'aller discuter en commission et de trouver un compromis entre nous, je n'ai pas les moyens financiers. Vous réclamez un crédit d'étude. Ce crédit d'étude – vous l'avez dit – a été voté il y a six ans. Ce crédit d'étude est complètement dépensé du fait du processus de concours. Je n'ai pas les moyens de reconsidérer l'ensemble de cette procédure. Donc, je ne peux que vous dire qu'en votant ce projet de délibération on met pat les uns et les autres, comme aux échecs: je ne peux pas avancer un pion de plus, et vous ne pouvez pas avancer un pion de plus.

Alors, si vous voulez voter ce projet de délibération sur le siège, c'est une chose; si vous voulez par gain de paix renvoyer cela en commission et que nous trouvions un accord pour essayer de sortir par le haut de ce léger différend, d'accord, mais ce projet n'avancera pas en votant sur le siège ce règlement... ou ce pseudo-règlement, puisque, légalement, je ne vois pas ce que vous pouvez imposer au Conseil administratif avec ce projet qui n'a pas de portée générale, qui n'a qu'une portée bien particulière. Je tiens à en faire état pour qu'il soit indiqué au *Mémorial* que ce projet n'a pas de portée générale.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après M. Guy Dossan. Je vous rappelle que nous sommes toujours en débat de préconsultation, avant le vote sur la discussion immédiate. La parole est à M. Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Merci, Monsieur le président. M. Pagani a dit tout à l'heure qu'il était pragmatique. Je crois que, manifestement, nous ne donnons pas le même sens au mot pragmatique. Il ne peut pas venir ce soir nous dire qu'il serait pieds et poings liés si ce projet de délibération devait être accepté sur le siège, ou même renvoyé en commission! Concernant le gagnant du concours, j'ose espérer, Monsieur le magistrat, Monsieur le maire, que vous avez un crédit d'étude pour qu'il puisse développer son projet, et qu'on arrive ensuite à un crédit de réalisation d'ici la fin de l'année! Moi, je ne comprends pas comment cela fonctionne, ni où se situe votre pragmatisme à cet égard!

Si maintenant on devait renoncer à travailler avec le lauréat, il ne faut pas faire le procès du gagnant du concours, je m'empresse de le dire! Le problème, il est simple, c'est que le cahier des charges était biaisé dès le départ, puisqu'on n'a pas tenu compte des contraintes de sécurité. Mais les architectes et les ingénieurs qui ont travaillé, qui ont été désignés, ont fait du bon boulot, il faut le dire! En cela, je serai un peu plus nuancé que le représentant du Parti libéral-radical, car je ne le répéterai jamais assez, il y a pas de mauvais mandat, il y a souvent de mauvais mandants... Les règles du jeu n'étaient pas claires au départ; on n'a pas tenu compte des contraintes de sécurité demandées, quasiment imposées par la CGN.

Maintenant, on a un projet, on peut en penser ce qu'on veut, les architectes et les ingénieurs ont bien travaillé, mais il n'est pas réaliste! Sur le plan de la sécurité, il doit être adapté, et il va coûter très cher. Alors, si nous devons accepter aujourd'hui ce projet de délibération, vous avez toujours des crédits ouverts, Monsieur Pagani, d'une part pour indemniser le gagnant du concours, d'autre part pour choisir un autre projet dans les 51 projets. On a fait bosser 51 groupements sur un cahier des charges qui était biaisé... Ça, c'est encore une *Genferèi*, et on ne saurait trop vous en féliciter, Monsieur Pagani. Moi, je suis sûr que, dans les 51 projets, il y en a qui correspondent point pour point à ce que demande ce Conseil municipal depuis six ans, à savoir de faire sur le pont du Mont-Blanc une piste cyclable sécurisée en encorbellement qui n'explose pas les budgets. Seulement, comme disait ma défunte maman, à qui je rends toujours hommage: «Quand on veut, on peut!» Et, Monsieur Pagani, sur ce dossier, vous ne voulez pas!

M. Alberto Velasco (S). Je comprends tout à fait les éléments exposés par M. Pagani, mais, pour ma part, si j'ai adhéré à ce projet, c'est que 40 millions,

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

c'est effectivement une somme assez considérable, même si le projet – comme le dit M. Wisard – est correctement étudié et réalisé. Moi, ce qui m'intéresse surtout ici, c'est de demander un nouveau projet dont le coût total ne dépasse pas 15 millions. Ce que nous demandons, c'est donc un nouveau projet, pas une exécution à 15 millions, Monsieur Pagani. Cela peut atteindre 15 millions, peut-être 17, peut-être 18, peut-être 13, je n'en sais rien, mais ce qui m'intéresse, moi, c'est que vous nous présentiez une nouvelle variante, c'est tout. Vingt ou trente projets ont été présentés. Eh bien, parmi ceux-ci, il y en a peut-être quelques-uns qui, effectivement, correspondent un peu mieux à ce que le Conseil municipal désire. Voilà, je pense qu'il y a peut-être une possibilité d'aller dans ce sens-là, Monsieur Pagani.

Cela dit, si on m'avait demandé de voter 15 ou 20 millions sur le siège sans avoir un projet, je n'aurais pas signé ce projet de délibération. Dans la mesure où nous demandons une étude, cela me convient.

M^{me} Marie Barbey (DC). Alors, Monsieur Pagani, je vais essayer de ne pas être perfide – vous me l'avez reproché en début de séance – mais j'ai quand même le désagréable sentiment que vous nous faites du chantage ce soir, puisque vous nous dites en gros que c'est 40 millions ou rien! Comme l'a dit M. Buschbeck, cela fait six ans que vous savez que ce Conseil municipal souhaite cette passerelle. Cela fait quatre ans que l'on sait que la Confédération est prête à y participer financièrement, mais aujourd'hui, vous nous dites que vous n'avez pas les moyens pour un projet à 15 millions alors que vous les avez pour un projet à 40 millions... Franchement, j'ai un peu de la peine à comprendre. Et en ce qui concerne ce projet de ce mécène privé, vous essayez aujourd'hui de le récupérer alors que – tout le monde le sait – vous n'en avez jamais voulu, vous ne l'avez jamais appuyé auprès de la Direction générale de la mobilité.

M. Guy Dossan (LR). J'entends le magistrat nous dire qu'il n'a plus d'argent, que le crédit d'étude est bouffé. Eh bien, Mesdames et Messieurs, oui, probablement... après six ans! La question qui se pose, c'est pourquoi la Ville est-elle tellement lente à réussir à faire un projet? Nous votons des crédits d'études, et trois, quatre, cinq ans après, tout soudain, on voit arriver un projet! Je veux bien croire que pour certains d'entre eux il y a peut-être besoin d'un délai plus long, mais maintenant c'est devenu quasiment habituel. Et le problème, c'est qu'on devient aussi un peu méfiant avec les crédits d'études. Jusqu'à aujourd'hui, le Parti libéral-radical a toujours quasiment voté les crédits d'études qu'on nous demandait. Et au moment où le projet nous est présenté, on se rappelle qu'on avait voté un crédit d'étude de quelques millions. Ce n'est plus 10%. Maintenant

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

le crédit d'étude correspond à 4 ou 5%. Mais, simplement, on commence à devenir un peu méfiants sur ce qu'on nous demande de voter.

Je disais tout à l'heure qu'il faudrait peut-être revoir les concours. Il faudrait peut-être aussi revoir la façon de travailler sur les crédits d'études. Comme je l'ai dit, si jusqu'à maintenant le Parti libéral-radical a toujours voté les crédits d'études, il va maintenant être un peu plus circonspect dans ses votes, puisque, en général, quand on arrive avec le projet – c'est ce que je voulais dire au début – on nous dit qu'on a voté le crédit d'étude et qu'on ne peut plus voter contre le projet. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs! Alors ce qui nous arrive est un peu ennuyeux, mais à partir d'aujourd'hui, si nous devons faire des choix, nous allons les faire déjà au niveau du crédit d'étude pour qu'on ne nous dise pas après qu'on ne peut plus. Et puis j'ose espérer quand même que si ce soir ce plénum vote ce projet de délibération le magistrat n'aura pas l'outrecuidance de venir devant ce Conseil municipal avec sa proposition de 40 millions parce que je peux déjà vous dire que, là, pour le Parti libéral-radical, ce sera «niet»!

M. Rémy Pagani, maire. Je sais que je ne serai pas forcément suivi, mais je propose qu'on se donne un mois, qu'on renvoie cet objet en commission. Je viens vous présenter l'état de situation, que ce soit au niveau du dépassement pour ce crédit d'étude, s'il y a un dépassement, ou que ce soit au niveau du projet de réalisation, pour voir s'il est possible de rectifier le tir dans le budget de cette passerelle plutôt que d'aller à la confrontation.

En effet, je vous le redis, et vous le savez très bien – et Monsieur Dossan, vous le savez très bien – si je présente un crédit d'étude, ce n'est pas pour vous rouler dans la farine, c'est pour vous rendre attentifs à la charge financière que le projet va représenter pour la municipalité et pour vous faire prendre un pré-choix. Alors, bien évidemment, jusqu'à maintenant, ce pré-choix, pour la plupart des objets, n'a pas été fait ou a été fait parce que vous estimiez que les projets concernés étaient sensés, mais je prends acte du fait que vous serez dorénavant plus attentifs aux crédits d'études.

Toujours est-il que j'ai vécu au Grand Conseil une époque où il n'y avait pas de crédits d'études. Le magistrat arrivait, il proposait un crédit de réalisation, et il était reproché au magistrat de ne pas faire de crédit d'étude. Quand je suis arrivé ici, j'ai décidé de présenter systématiquement des crédits d'études pour que vous puissiez faire l'exercice de savoir combien cela coûterait, pour que vous ne soyez pas mis devant le fait accompli. Voilà, ce que je vous propose, par gain de paix, c'est de se donner un délai d'un mois, un mois et demi – c'est tout à fait tenable – puis de venir devant vous pour vous proposer des stratégies. Mais la stratégie que vous proposez là est une stratégie qui va droit dans le mur, Mesdames

Projet de délibération: passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc

et Messieurs, parce qu'après ce sera la confrontation. On se reprochera toutes les manœuvres possibles et imaginables, et je ne crois pas que ce soit une bonne chose, ni pour les cyclistes ni pour les habitants de Genève. Je vous remercie de votre attention. Je vous propose donc de renvoyer cela en commission et de se donner un délai rapide pour mettre fin à ce litige.

Le président. Nous sommes maintenant en procédure de vote. Nous avons été saisis d'une demande d'Ensemble à gauche pour renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions. Nous allons voter d'abord sur le renvoi en commission, puis sur la discussion immédiate. (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Oui, vous avez raison, la demande la plus éloignée est la demande de discussion immédiate. Si vous ne l'acceptez pas, nous procéderons alors au vote sur le renvoi en commission.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 54 oui contre 11 non (2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 57 oui contre 11 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le projet lauréat du concours pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc est abandonné.

Art. 2. – Le Conseil administratif présente au Conseil municipal, dans un délai de trois mois, un nouveau projet dont le coût total prévu ne dépasse pas 15 millions de francs, avant financement fédéral.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2012 de M^{me} Sandrine Burger et M. Yves de Matteis: «Handicap et emploi en Ville de Genève» (QE-378)¹.

Quelle est la politique de la Ville de Genève concernant l'engagement de personnes handicapées (handicap physique, sensoriel ou psychique) au sein de l'administration municipale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage le souci de mettre sur pied une politique relative à l'intégration du handicap dans la politique d'emploi de la Ville de Genève. Toutefois, en raison du nombre de chantiers que la Direction des ressources humaines doit mener de front en ce moment, il n'a pas été possible de le faire. Sans poste supplémentaire, cette politique ne pourra pas être mise en place avant fin 2013, date à laquelle les négociations, liées à la mise en œuvre du nouveau statut, seront terminées, soit les chantiers suivants: mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), activités accessoires, liste des fonctions pénibles, catalogue des fonctions, politique en matière d'indemnités, primes et débours, liste des fonctions-types.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

¹ Annoncée, 247.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 avril 2012 de M. Alexandre Wisard: «Ouverture des chantiers portés par la Ville de Genève: pourquoi de tels retards?» (QE-370)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A l'exemple des travaux de la villa Freundler qui ont tant tardé, j'invite le Conseil administratif à dresser la liste des objets adoptés (date du vote par le Conseil municipal) depuis avril 2008 et dont le chantier ne serait pas ouvert à ce jour. Et de préciser les motifs de ce non-démarrage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'avril 2008 à mars 2012, le Conseil municipal a accepté 111 propositions de crédits de réalisation, concernant soit le patrimoine bâti, soit l'aménagement de l'espace public. Parmi elles, la liste des crédits votés dont le chantier n'avait pas débuté au 2 avril 2012, au nombre de 10, est la suivante:

- PR-776: «Proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 1 748 000 francs destiné à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, ainsi qu'à des travaux permettant le déménagement des élèves de Carl-Vogt dans deux écoles du quartier».

La planification prévoit de réaliser les travaux dès le début de l'année 2013, ceux-ci devant être terminés pour la rentrée 2013.

- PR-818: «Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais».

La date du vote (17 mai 2011) n'a pas permis la réalisation des travaux durant la fermeture estivale de 2011, comme prévu initialement. Les travaux ont débuté au printemps 2012.

- PR-846: «Proposition du Conseil administratif du 1^{er} décembre 2010 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un total de 5 172 500 francs destinés à la rénovation de l'immeuble et à l'aménagement de la cour situés au 7, rue Rousseau, parcelle N° 6350, feuille N° 47, commune de Genève, section Cité».

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 5460.

Retard dû au traitement de la requête par le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Le chantier a ouvert en juin 2012.

- PR-844: «Proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, soit:
 - un crédit de 6 790 000 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m², feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;
 - un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais».

La Ville n'assure pas la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Acquisition clé en mains d'un ouvrage réalisé par des privés. Le chantier a démarré durant l'été 2012.

- PR-648: «Proposition du Conseil administratif du 3 septembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 779 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment situé à la rue des Étuves 15, parcelle N° 5557, feuille 47 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève».

Le chantier débutera en 2013, après la finition des travaux de rénovation de l'immeuble Grenus 2 en cours (relogement des locataires par rocade entre les deux immeubles).

- PR-801: «Proposition du Conseil administratif du 23 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 840 000 francs destiné à la rénovation et surélévation d'un bâtiment situé à la rue de Lausanne 27, parcelle N° 3060, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève».
- et
- PR-802: «Proposition du Conseil administratif du 23 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 812 000 francs destiné à la construction d'un bâtiment d'ateliers d'artistes situé à la rue de Lausanne 27A, parcelle N° 6552, feuille 63 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève».

Le chantier est toujours en attente de la libération des lieux par un locataire commercial, procédure en cours par la GIM.

- PR-876: «Proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total brut de 14 492 700 francs, à savoir:

- un crédit brut de 13 991 600 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la rénovation de la Console et de la maison du jardinier-chef à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- un crédit brut de 501 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;

soit un crédit net de 0 franc».

Le chantier a démarré en septembre 2012, suite au transfert des collections dans les nouveaux herbiers de BOT V durant l'été 2012.

- PR-613: «Proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 894 790 francs destiné:
 - pour un montant net de 380 030 francs, à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant net total de 443 140 francs;
 - pour un montant net de 514 760 francs, à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal».

Travaux à réaliser en lien avec le PLQ Champendal, qui a pris du retard. Démarrage prévu en 2013.

- PR-819: «Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 3 828 000 francs, soit:
 - un crédit de 3 240 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du square Pradier;
 - un crédit net de 588 000 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteur du square Pradier, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 117 000 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 126 000 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments G524, G525, G526, G527, G528, G529 et G530, soit un montant brut total de 831 000 francs».

Un recours a été déposé contre l'autorisation de construire. En cours de procédure.

- PR-799: «Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 162 900 francs, soit:

- un crédit net de 2 033 500 francs destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet, déduction faite du crédit d'étude de 100 000 francs (PR-574, votée le 18 février 2009), soit un montant brut total de 2 133 500 francs;
- un crédit net de 733 000 francs destiné aux travaux de réfection de l'enveloppe et transformations intérieures de l'édicule de la Voirie situé sur le square de Chantepoulet;
- un crédit net de 398 700 francs destiné à l'assainissement du réseau de collecteur du square Chantepoulet, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 65 400 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut total de 464 100 francs».

Un recours a été déposé contre l'autorisation de construire. La procédure s'est terminée en septembre 2012. Les travaux peuvent être planifiés. Réalisation prévue en 2013.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

M. Alexandre Wisard (Ve). Une fois n'est pas coutume, j'aimerais remercier et féliciter le magistrat Pagani pour la précision de cette réponse. Effectivement, on peut y apprendre que, sur 111 propositions votées depuis le moment où j'intervenais jusqu'en avril 2008, il n'y en a qu'une dizaine qui concernent des chantiers qui n'ont pas démarré. A ce titre, j'aimerais quand même avoir une ou deux informations supplémentaires concernant les espaces publics Pradier et de Chantepoulet. Moi, il me semblait que nous avions voté d'abord sur le square de Chantepoulet puis sur le square Pradier – sauf erreur, c'était en 2011 – et que, pour le square de Chantepoulet, l'autorisation était en force. Il y avait eu une demande complémentaire de la Ville pour transformer un bâtiment de la Voirie en baraque à frites ou je ne sais quoi, et je vois qu'un recours a été déposé à ce sujet. Là on nous dit que le recours – on ne sait pas lequel – bloquerait le démarrage du chantier. Je n'arrive pas à comprendre qu'un recours sur une baraque à frites puisse bloquer un ensemble de chantier. J'ai la même question pour le square Pradier. J'aimerais connaître les motifs du recours et j'aimerais savoir qui sont les recourants contre les projets d'aménagement que nous avons votés pour ces deux espaces publics, et où nous attendons le démarrage des travaux avec impatience. Je remercie le magistrat de me répondre aujourd'hui s'il le peut.

M. Rémy Pagani, maire. En ce qui concerne le square Pradier, c'est une demande d'aménagement d'une majorité de commerçants. Deux commerçants

se sont désolidarisés et ont fait recours pour des intérêts personnels que je peux imaginer... Toujours est-il que nous sommes en procédure de recours. En ce qui concerne le local de la Voirie, on est empêché de construire et, objectivement, de lancer des travaux, tant que cette question n'est pas résolue. Voilà, c'est ce que la justice a décidé, je me soumetts à la justice.

M. Alexandre Wisard (Ve). Qui a fait recours pour le square de Chantepoulet?

M. Rémy Pagani, maire. Le Touring Club Suisse.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un excellent appétit. La séance reprendra à 20 h 30 avec la proposition PR-987.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3202
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3202
3. Questions orales	3202
4. Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 400 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8 ^e plan financier d'investissement 2013-2024 (PR-1002).	3211
5. Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 destinée à comptabiliser des amortissements complémentaires pour divers crédits d'investissements, sur le budget de l'année 2012, pour un montant de 7 220 448,57 francs en vue d'alléger les charges du projet de budget 2013 pour un montant de 2 017 103,83 francs (PR-1003).	3228
6. Motion du 20 novembre 2012 de M ^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Alberto Velasco, Julien Cart, M ^{mes} Virginie Studemann, Vera Figurek et Frédérique Perler-Isaaz: «Planning familial indispensable pour Genève» (M-1054)	3234
7. Projet de délibération du 20 novembre 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Christo Ivanov, Alberto Velasco et M ^{me} Marie Barbey: «Passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc: pour un projet sans opposition et à un prix raisonnable» (PRD-56).	3241
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2012 de M ^{me} Sandrine Burger et M. Yves de Matteis: «Handicap et emploi en Ville de Genève» (QE-378)	3259
9. Réponse au Conseil municipal à la question écrite du 2 avril 2012 de M. Alexandre Wisard: «Ouverture des chantiers portés par la Ville de Genève: pourquoi de tels retards?» (QE-370).	3260
10. Propositions des conseillers municipaux	3264

11. Interpellations 3264

12. Questions écrites 3264

Le mémorialiste:
Ramzi Touma